

Commission of Inquiry into Certain Allegations
Respecting Business and Financial Dealings
Between Karlheinz Schreiber and
the Right Honourable Brian Mulroney



Commission d'enquête concernant les allégations
au sujet des transactions financières et
commerciales entre Karlheinz Schreiber et
le très honorable Brian Mulroney

Public Hearing

Audience publique

Commissioner

L'Honorable juge /
The Honourable Justice
Jeffrey James Oliphant

Commissaire

Held at:

Bytown Pavillion
Victoria Hall
111 Sussex Drive
Ottawa, Ontario

Thursday, May 21, 2009

Tenue à :

pavillion Bytown
salle Victoria
111, promenade Sussex
Ottawa (Ontario)

le jeudi 21 mai 2009

APPEARANCES / COMPARUTIONS

M ^e Guy Pratte M ^e Harvey Yarosky, c.r. M ^e François Grondin M ^e Jack Hughes M ^e Kate Glover	Le très honorable Brian Mulroney
M ^e Richard Auger	M. Karlheinz Schreiber
M ^e Paul B. Vickery M ^e Yannick Landry M ^e Philippe Lacasse M ^e Amy Joslin-Besner	Procureur général du Canada
M ^e Robert E. Houston, c.r.	M. Fred Doucet
M ^e Richard Wolson M ^e Evan Roitenberg M ^e Nancy Brooks M ^e Guiseppe Battista M ^e Myriam Corbeil M ^e Peter Edgett M ^e Sarah Wolson M ^e Martin Lapner	Avocats de la Commission
M ^{me} Marie Chalifoux	Greffière
M ^{me} Anne Chalmers M ^{me} Mary O'Farrell	Employées de la Commission

TABLE OF CONTENTS / TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Hearing resumes at 9:45 a.m. / L'audience débute à 9 h 45	4720
Sworn: Salpie Stepanian / Assermentée : Salpie Stepanian	4725
Examination by Ms Brooks / Interrogatoire par M ^e Brooks	4726
Recess taken at 10:07 a.m. / Suspension à 10 h 07 Hearing resumes at 10:32 a.m. / Reprise à 10 h 32	4742
Sworn: Christiane Sauvé / Assermentée : Christiane Sauvé	4742
Examination by Mr. Battista / Interrogatoire par M ^e Battista	4743
Recess taken at 10:56 a.m. / Suspension à 10 h 56 Hearing resumes at 11:11 a.m. / Reprise à 11 h 11	4767
Affirmed: Fred Bild / Sous déclaration solennelle : Fred Bild	4769
Examination by Mr. Roitenberg / Interrogatoire par M ^e Roitenberg	4743
Examination by Mr. Pratte / Interrogatoire par M ^e Pratte	4805
Examination by Mr. Auger / Interrogatoire par M ^e Auger	4809
Hearing adjourns at 12:12 p.m. / L'audience est ajournée à 12 h 12	4818

EXHIBITS / PIÈCES JUSTIFICATIVES

Cote	Description	PAGE
P-55	Résumé de l'entretien avec Jean-Pierre Kingsley conduit par les avocats de la Commission [Traduction]	
P-56	Transcription de l'entretien avec l'honorable Jean Charest conduit par les avocats de la Commission [Traduction]	4723
P-57	Analyse graphologique faite par Samiah Ibrahim pour l'Agence des services frontaliers du Canada, préalablement déposée sous la cote « I » et curriculum vitae de Samiah Ibrahim [Traduction]	
P-58	Conseil de planification financière et successorale de Montréal - Programme des divulgations volontaires de Revenu Canada, Impôt, 19 janvier 1998 [Traduction]	4749
P-59	Document intitulé Présentation sur les divulgations (sic) volontaires, 14 juin 2000, Jean-Louis Lussier, Agence des douanes et du revenu du Canada	4750
P-60	Document intitulé Présentation sur les divulgations volontaires au groupe Raymond Chabot Grant Thornton, Yvon Tétreault, chef de service	4750
P-61	Recueil de documents à l'appui du témoignage de Fred Bild [Traduction]	4782

1 Ottawa, Ontario / Ottawa (Ontario)
2 --- Upon resuming on Thursday, May 21, 2009
3 at 9:45 a.m. / L'audience reprend le jeudi
4 21 mai 2009 à 9 h 45

5 44463 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,
6 maîtres. Veuillez vous asseoir.

7 44464 Maître Wolson...?

8 44465 M^e WOLSON : Bonjour, Monsieur.

9 44466 Juste un problème en ce qui concerne
10 M. Schreiber.

11 44467 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui...?

12 44468 M^e WOLSON : En parlant avec M^e Auger,
13 j'ai appris que M. Schreiber a un rendez-vous médical
14 demain, et il aura alors une meilleure idée de son état
15 de santé.

16 44469 Ce que nous proposons, comme il peut
17 être de nouveau convoqué, c'est de reporter sa
18 comparution devant vous au 3 juin.

19 44470 Bien sûr, nous pourrions déterminer en
20 début de semaine prochaine, j'en suis sûr, si cela est
21 possible pour lui, et nous prendrons les dispositions
22 en conséquence.

23 44471 Par ailleurs, nous avons trois
24 témoins cet avant-midi et je passerai simplement le
25 microphone à ma collègue M^e Brooks, qui s'entretiendra

1 avec le premier témoin.

2 44472 COMMISSAIRE OLIPHANT : Juste avant,
3 il y a deux points concernant M. Schreiber. Le premier
4 point est son éventuelle convocation.

5 44473 M^e WOLSON : Oui.

6 44474 COMMISSAIRE OLIPHANT : L'autre est
7 la requête qui devait être entendue aujourd'hui.

8 44475 M^e WOLSON : Et je peux aussi vous
9 donner une explication à ce sujet.

10 44476 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

11 44477 M^e WOLSON : Cette requête --

12 44478 COMMISSAIRE OLIPHANT : Parce qu'on
13 ne m'a rien dit quant à savoir si elle serait entendue
14 ou reportée, ou quoi.

15 44479 M^e WOLSON : Je crois qu'il a été
16 décidé par M^e Vickery et M^e Auger de la reporter aussi
17 au 3 juin pour vous être présentée à ce moment-là.

18 44480 Toutes les parties en ont convenu, je
19 crois.

20 44481 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

21 44482 Si M. Schreiber devait être convoqué
22 à nouveau, nous entendrons son témoignage le 3 juin.

23 44483 M^e WOLSON : Si c'est nécessaire, oui.

24 44484 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Et la
25 requête de M. Schreiber en ce qui concerne l'ordre, la

1 directive ou l'autorisation de demeurer au Canada, elle
2 est également reportée au 3 juin à 9 h 30.

3 44485 M^e WOLSON : C'est juste. Et
4 l'assignation à comparaître de M. Schreiber reste en
5 vigueur jusque-là, évidemment.

6 44486 COMMISSAIRE OLIPHANT : L'assignation
7 reste en vigueur jusqu'à ce que M. Schreiber soit
8 libéré par la Commission.

9 44487 M^e WOLSON : Oui.

10 44488 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
11 Merci beaucoup, maître Wolson.

12 44489 M^e WOLSON : Merci.

13 44490 COMMISSAIRE OLIPHANT :
14 Maître Brooks, bonjour.

15 44491 M^e BROOKS : Bonjour, Monsieur le
16 Commissaire.

17 44492 J'ai un point pratique à régler avant
18 d'appeler M^{me} Stepanian à la barre.

19 44493 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

20 44494 M^e BROOKS : J'ai deux pièces que
21 j'aimerais présenter sur consentement, deux pièces dans
22 l'affaire.

23 44495 La première est un résumé de
24 l'entretien avec Jean-Pierre Kingsley, qui sera la
25 pièce justificative P-55.

- 1 44496 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.
- 2 44497 M^e BROOKS : Et la seconde pièce
3 présentée sur consentement des parties est l'entretien
4 avec l'honorable Jean Charest.
- 5 44498 Ce sera la P-56.
- 6 44499 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ces documents
7 sont déposés avec le consentement de tous les avocats?
- 8 44500 M^e BROOKS : C'est exact.
- 9 44501 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
10 alors. Le résumé de l'entretien avec
11 Jean-Pierre Kingsley conduit par les avocats de la
12 Commission sera reçu et déposé sous la cote P-55.
- 13 PIÈCE JUSTIFICATIVE N° P-55 :
14 « Summary of interview conducted
15 by Commission counsel of
16 Jean-Pierre Kingsley »
- 17 44502 COMMISSAIRE OLIPHANT : La
18 transcription de l'entretien avec l'honorable
19 Jean Charest conduit par les avocats de la Commission
20 sera reçue et déposée sous la cote P-56.
- 21 PIÈCE JUSTIFICATIVE N° P-56 :
22 « Transcript of interview
23 conducted by Commission counsel
24 of The Honourable Jean Charest »
- 25 44503 M^e BROOKS : La troisième pièce que

1 j'aimerais présenter maintenant est une pièce pour
2 identification. C'est la pièce « I ».

3 44504 Il s'agit d'un rapport d'analyse
4 graphologique de l'Agence des services frontaliers du
5 Canada.

6 44505 J'aimerais en faire, sur
7 consentement, une pièce justificative dans l'affaire.

8 44506 Et je veux également -- je ne sais
9 pas comment vous souhaitez traiter cela, mais ceci est
10 le curriculum vitae de Samiah Ibrahim, qui a écrit ce
11 rapport. Je crois qu'il serait logique de le déposer
12 sous la même cote dans l'affaire, qui serait P-57, si
13 je ne m'abuse.

14 44507 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

15 44508 Encore une fois, ces documents sont
16 déposés sur consentement de tous les avocats.

17 44509 L'analyse graphologique de l'Agence
18 des services frontaliers du Canada et le curriculum
19 vitae de -- c'est M. ou M^{me} Ibrahim?

20 44510 M^e BROOKS : Je crois que c'est M^{me}.

21 44511 COMMISSAIRE OLIPHANT : Dans le cas
22 de M^{me} Ibrahim, cela sera reçu et déposé sous la cote
23 P-57.

24 PIÈCE JUSTIFICATIVE N° P-57 :

25 « Canada Border Services Agency

- 1 44522 M^e BROOKS : -- qui est le rapport du
2 BCP, et vous devriez l'avoir. Et M^{me} Stepanian l'a, je
3 vois.
- 4 44523 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je l'ai.
- 5 44524 M^e BROOKS : Je ferai référence à deux
6 annexes dans ce cahier de documents, les annexes 7 et
7 8.
- 8 44525 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
- 9 44526 M^e BROOKS : Et vous devriez également
10 avoir la pièce P-16, qui est le rapport du CPM.
- 11 44527 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je l'ai.
- 12 44528 M^e BROOKS : Et M^{me} Stepanian est ici
13 aujourd'hui, car d'après votre mandat, vous avez la
14 responsabilité d'enquêter et de fournir un rapport sur
15 les trois questions suivantes :
- 16 44529 Quelle marche à suivre a été
17 appliquée pour acheminer la correspondance du
18 29 mars 2007, de M. Schreiber au premier
19 ministre Harper?
- 20 44530 La prochaine question est : pourquoi
21 cette correspondance n'a-t-elle pas été transmise au
22 premier ministre Harper?
- 23 44531 La troisième question concerne la
24 correspondance : est-ce que le Bureau du Conseil privé
25 aurait dû adopter des procédures différentes dans ce

1 cas?

2 EXAMINATION: SALPIE STEPANIAN BY MS BROOKS /

3 INTERROGATOIRE : SALPIE STEPANIAN PAR M^e BROOKS

4 44532 M^e BROOKS : Et nous avons ici

5 aujourd'hui -- merci, Madame Stepanian, d'être si

6 patiente. Je sais que vous avez attendu toute la

7 journée hier --

8 44533 M^{me} STEPANIAN : Pas de problème.

9 44534 M^e BROOKS : -- et malheureusement,

10 étant donné les événements, nous n'avons pu vous

11 entendre. Mais je suis contente que vous soyez ici

12 aujourd'hui.

13 44535 Pouvez-vous dire au Commissaire quel

14 est votre poste présentement?

15 44536 M^{me} STEPANIAN : Je suis gestionnaire

16 au Service de la correspondance du premier ministre.

17 44537 M^e BROOKS : Depuis combien de temps

18 occupez-vous ce poste?

19 44538 M^{me} STEPANIAN : Depuis un peu plus de

20 trois ans, maintenant.

21 44539 M^e BROOKS : Alors, vous occupiez ce

22 poste lorsque les documents auxquels nous nous

23 intéressons, les lettres de M. Schreiber, ont été

24 envoyés au premier ministre Harper?

25 44540 M^{me} STEPANIAN : Oui.

- 1 44541 M^e BROOKS : Avez-vous joué un rôle
2 dans la préparation de la pièce justificative P-16, qui
3 est le rapport du Cabinet du premier ministre au sujet
4 de ce courrier?
- 5 44542 M^{me} STEPANIAN : Oui.
- 6 44543 M^e BROOKS : Pour les besoins de votre
7 audience aujourd'hui, puis-je dire que vous considérez
8 le contenu de ce rapport comme exact et que vous
9 l'incluez dans votre témoignage?
- 10 44544 M^{me} STEPANIAN : Oui.
- 11 44545 M^e BROOKS : Très bien. Ce que
12 j'aimerais faire, c'est simplement de m'entretenir avec
13 vous, vous parler des procédures de traitement du
14 courrier au Service de la correspondance du premier
15 ministre.
- 16 44546 Nous avons entendu plus tôt deux
17 représentants des Services de la Correspondance de la
18 haute direction, au Bureau du Conseil privé.
19 Pouvez-vous simplement dire au Commissaire combien de
20 personnes travaillent au Service de la correspondance
21 du premier ministre?
- 22 44547 M^{me} STEPANIAN : Il y a entre six et
23 huit personnes.
- 24 44548 M^e BROOKS : Et si vous consultez
25 l'annexe du rapport - sous la cote P-16, du premier

1 ministre, le rapport du CPM, il y a un organigramme.

2 44549 Je vous inviterais à vous reporter à
3 l'annexe 2, qui est l'organigramme couvrant la période
4 comprise entre février 2006 et juin 2008.

5 44550 Pouvez-vous décrire les fonctions du
6 personnel de votre service et combien de personnes
7 occupaient ces postes à ce moment-là?

8 44551 M^{me} STEPANIAN : Eh bien, dans notre
9 service, il y a moi-même, un rédacteur-réviser
10 principal, ainsi que quatre rédacteurs, un adjoint
11 administratif et un analyste de correspondance.

12 44552 M^e BROOKS : Et quelles étaient, à ce
13 moment-là, les fonctions du rédacteur-réviser
14 principal?

15 44553 M^{me} STEPANIAN : Le rédacteur-réviser
16 principal était chargé de répondre au courrier et
17 devait collaborer au processus de révision.

18 44554 M^e BROOKS : Et en quoi son rôle est-il
19 différent de celui des quatre rédacteurs?

20 44555 M^{me} STEPANIAN : Les rédacteurs sont
21 strictement responsables de la rédaction des réponses.
22 Ils ne participent pas au processus de révision.

23 44556 M^e BROOKS : Très bien.

24 44557 Et les représentants du Bureau du
25 Conseil privé nous ont dit que le courrier personnel et

1 politique était traité différemment, car ils envoient
2 ce genre de courrier au CPM, c'est-à-dire au Service de
3 la correspondance du premier ministre.

4 44558 Est-ce exact?

5 44559 M^{me} STEPANIAN : C'est exact.

6 44560 M^e BROOKS : Et comment définissez-vous
7 courrier personnel et courrier politique?

8 44561 M^{me} STEPANIAN : Le courrier personnel
9 ou courrier politique correspond à toute forme de
10 courrier portant sur des questions politiques du parti
11 ou des sujets concernant le Caucus ou encore tout ce
12 qui concerne personnellement le premier ministre, par
13 exemple, de même que ce qui touche au rôle du premier
14 ministre en tant que membre du Parlement.

15 44562 M^e BROOKS : Très bien.

16 44563 De plus, si je ne m'abuse, le CPM, le
17 Service de Correspondance du premier ministre, retient
18 parfois des questions particulières, questions dont le
19 CPM veut s'occuper directement.

20 44564 Est-ce exact?

21 44565 M^{me} STEPANIAN : Oui.

22 44566 M^e BROOKS : Et comment ces questions
23 sont-elles déterminées?

24 44567 M^{me} STEPANIAN : Généralement par les
25 hauts fonctionnaires, qui m'en informaient et j'en

- 1 avisais le Bureau du Conseil privé.
- 2 44568 M^e BROOKS : Et par hauts
3 fonctionnaires, qui voulez-vous dire?
- 4 44569 M^{me} STEPANIAN : Ça peut être tout le
5 monde. Ça peut être quelqu'un, par exemple, à la
6 gestion des enjeux. Cela peut être quelqu'un du Bureau
7 du directeur de cabinet. Cela dépend.
- 8 44570 M^e BROOKS : D'accord. Est-ce que le
9 CPM identifie des correspondants ou des problèmes dont
10 il ne veut absolument pas s'occuper?
- 11 44571 M^{me} STEPANIAN : Non.
- 12 44572 M^e BROOKS : D'accord. Comment est-ce
13 que - une fois qu'il a été déterminé qu'une question en
14 est une dont veut s'occuper directement le CPM, comment
15 cela est-il communiqué aux Services de la
16 correspondance de la haute direction, au Bureau du
17 Conseil privé?
- 18 44573 M^{me} STEPANIAN : Soit par téléphone,
19 soit par courriel.
- 20 44574 M^e BROOKS : Et c'est vous qui feriez
21 l'appel?
- 22 44575 M^{me} STEPANIAN : Oui.
- 23 44576 M^e BROOKS : Et à qui parleriez-vous
24 aux SCHD?
- 25 44577 M^{me} STEPANIAN : Je parlerais à la

- 1 directrice.
- 2 44578 M^e BROOKS : Il s'agit de M^{me} Powell?
- 3 44579 M^{me} STEPANIAN : Non, c'est M^{me} Comtois.
- 4 44580 M^e BROOKS : Comtois, Annie Comtois?
- 5 44581 M^{me} STEPANIAN : Oui.
- 6 44582 M^e BROOKS : Merci.
- 7 44583 Quand le courrier est envoyé au
- 8 Bureau du premier ministre par le Bureau du Conseil
- 9 privé, quelles sont les étapes du traitement de ce
- 10 courrier? Je parle de courrier identifié comme étant
- 11 personnel ou politique, ou d'un de ces types de
- 12 courrier qui entrent dans la catégorie des questions
- 13 traitées directement par le CPM.
- 14 44584 Comment cela est-il traité?
- 15 44585 M^{me} STEPANIAN : Bien, lorsqu'il
- 16 arrive à notre bureau, l'adjoint administratif ou
- 17 l'analyste classe les lettres selon les domaines dont
- 18 sont chargés chacun des rédacteurs, et une fois
- 19 qu'elles sont classées, je jette un coup d'œil rapide à
- 20 ces lettres et elles retournent à l'adjoint
- 21 administratif ou à l'analyste pour être entrées dans
- 22 WebCIMS, c'est-à-dire la base de gestion de la
- 23 correspondance.
- 24 44586 M^e BROOKS : Pour le commissaire, la
- 25 base de gestion WebCIMS, comment décririez-vous cela?

- 1 44587 Quelle est son utilité?
- 2 44588 M^{me} STEPANIAN : Je dirais que c'est
3 exactement ce que son nom dit. C'est une base de
4 données permettant la gestion de toute la
5 correspondance envoyée au premier ministre.
- 6 44589 Les lettres sont d'abord entrées dans
7 le système par les SCHED et puis nous sont transmises,
8 après leur entrée, et nous les attribuons au moyen de
9 WebCIMS.
- 10 44590 M^e BROOKS : Pour ce qui est du volume
11 de courrier, pouvez-vous me dire -- et je sais que
12 si -- je vais attirer votre attention à la première
13 page de votre rapport.
- 14 44591 Il y est écrit qu'en 2006-2007, il
15 y a eu 30 000 pièces qui ont été traitées par le CPM,
16 et qu'en 2007-2008, 37 000.
- 17 44592 Avez-vous une idée de la proportion
18 des pièces que vous recevez des SCHED qui sont
19 identifiées comme personnelles ou politiques?
- 20 44593 M^{me} STEPANIAN : Je crois qu'ils ont
21 identifié ce nombre dans leur rapport. Il y a un
22 pourcentage qui provient des SCHED, mais il y a aussi un
23 pourcentage qui vient de l'interne, soit des employés,
24 des sénateurs, des ministres ou des députés.
- 25 44594 M^e BROOKS : Ces nombres incluent les

- 1 deux?
- 2 44595 M^{me} STEPANIAN : Oui.
- 3 44596 M^e BROOKS : Les deux catégories.
- 4 Toutes les catégories, je pourrais dire?
- 5 44597 M^{me} STEPANIAN : C'est exact.
- 6 44598 M^e BROOKS : Êtes-vous prête à dire
- 7 qu'étant donné ce volume et le nombre d'employés
- 8 chargés du traitement dont vous venez de faire état,
- 9 que l'examen doit être plutôt superficiel?
- 10 44599 Bien, dites-moi, comment
- 11 décrieriez-vous le processus d'examen compte tenu de
- 12 l'attention que vous pouvez accorder à chaque lettre
- 13 qui vous est acheminée?
- 14 44600 M^{me} STEPANIAN : L'adjoint
- 15 administratif lit chaque lettre. Une fois qu'elle est
- 16 attribuée à un rédacteur, ce dernier doit à nouveau la
- 17 lire en profondeur, la prioriser, puis décider du genre
- 18 de réponse devant être préparé.
- 19 44601 M^e BROOKS : D'accord. Lorsque nous
- 20 avons entendu les deux représentants du Bureau du
- 21 Conseil privé, ces derniers ont fait état du volume de
- 22 courrier qu'ils devaient traiter et, compte tenu des
- 23 années-personnes, je suppose -- je ne veux pas
- 24 nécessairement utiliser le terme « effectif ». Mais
- 25 compte tenu du nombre d'employés qu'ils avaient pour

1 examiner le courrier, ils ont dit que c'était assez
2 superficiel, dans le sens que, comme ils recevaient
3 plusieurs milliers de documents chaque semaine, ils ne
4 pouvaient pas passer beaucoup de temps sur chaque
5 lettre.

6 44602 Le même processus a-t-il cours au
7 CPM, qu'aux SCHD?

8 44603 M^{me} STEPANIAN : Bien, je crois que
9 nous passons un peu plus de temps sur chaque lettre.

10 44604 M^e BROOKS : Avez-vous moins de
11 courrier?

12 44605 M^{me} STEPANIAN : Oui, nous avons moins
13 de courrier qu'eux, oui.

14 44606 M^e BROOKS : D'accord. Y a-t-il une
15 réponse pour chaque lettre acheminée au CPM?

16 44607 M^{me} STEPANIAN : Non.

17 44608 M^e BROOKS : Et comment déterminez-vous
18 si vous allez répondre ou pas?

19 44609 M^{me} STEPANIAN : Nous nous reportons à
20 la liste dressée par le CPM des lettres ne recevant pas
21 de réponse. Généralement, c'est sur cela que nous
22 fondons notre décision.

23 44610 M^e BROOKS : D'accord.

24 44611 Nous avons regardé l'annexe 2 de
25 votre rapport et j'ai remarqué qu'il y a l'annexe 1 qui

1 décrit la structure du Service de la correspondance du
2 premier ministre telle qu'elle existait en juillet 2008
3 et existe toujours à l'heure actuelle.

4 44612 Le seul changement que je remarque
5 est que -- ou le changement principal, je dirais, est
6 qu'au lieu d'un chef de cabinet adjoint, ce qui était
7 le cas durant la période de février 2006 à juin 2008,
8 il y a maintenant un secrétaire principal. Mais il me
9 semble que le Service de la correspondance lui-même
10 soit demeuré inchangé.

11 44613 Est-ce que je comprends bien?

12 44614 M^{me} STEPANIAN : C'est exact.

13 44615 M^e BROOKS : Les lettres de
14 M. Schreiber, comme vous le savez, ont été envoyées au
15 premier ministre, le premier ministre Harper, entre
16 le 16 juin 2006 et le 26 septembre 2007 et, si je
17 comprends bien, le Bureau de Conseil privé a fait
18 suivre quatre lettres au SCPM.

19 44616 Pouvez-vous le confirmer?

20 44617 M^{me} STEPANIAN : Oui, c'est exact.

21 44618 M^e BROOKS : Pouvez-vous nous indiquer
22 les dates de ces quatre lettres?

23 44619 M^{me} STEPANIAN : La première est datée
24 de juin 2006 -- le 16 juin 2006; la seconde est datée
25 du 23 août 2006; le 3 mai 2007 et le 26 septembre 2007.

- 1 44620 M^e BROOKS : Alors, la lettre
2 du 29 mars 2007 n'a pas été acheminée du SCPM --
3 excusez-moi, du Bureau du Conseil privé au SCPM.
- 4 44621 Est-ce exact?
- 5 44622 M^{me} STEPANIAN : Elle ne nous a pas
6 été acheminée pour une réponse. Je crois que nous avons
7 reçu une copie à titre d'information, mais l'original
8 est allé -- je crois, au bureau du greffier.
- 9 44623 M^e BROOKS : Oui. Je noterai -- et vous
10 pouvez le confirmer -- que la lettre du
11 26 septembre 2007 inclut, entre autres pièces jointes,
12 la lettre du 29 mars 2007.
- 13 44624 M^{me} STEPANIAN : Oui.
- 14 44625 M^e BROOKS : Oui. La lettre
15 du 16 juin 2006, la première a avoir été acheminée par
16 le Bureau du Conseil privé à votre bureau, comment
17 a-t-elle été traitée et quel a été le résultat?
- 18 44626 M^{me} STEPANIAN : Bien, nous avons
19 reconnu le nom sur la première lettre, alors nous avons
20 décidé de l'acheminer à un haut fonctionnaire pour
21 avoir son avis.
- 22 44627 M^e BROOKS : Et à ce moment-là, le haut
23 fonctionnaire auquel vous l'avez envoyé était l'adjoint
24 exécutif du chef de cabinet adjoint, si je ne m'abuse.
- 25 44628 M^{me} STEPANIAN : C'est exact. Oui.

- 1 44629 M^e BROOKS : Et quelles instructions
2 vous a-t-il données?
- 3 44630 M^{me} STEPANIAN : Ses instructions
4 étaient de la classer sans y répondre.
- 5 44631 M^e BROOKS : Et avez-vous discuté avec
6 lui des motifs de cette décision --
- 7 44632 M^{me} STEPANIAN : Non, nous ne l'avons
8 pas fait.
- 9 44633 M^e BROOKS : -- à cette lettre en
10 particulier?
- 11 44634 M^{me} STEPANIAN : Non.
- 12 44635 M^e BROOKS : Et pour ce qui est des
13 lettres du 23 août 2006 et du 3 mai 2007, à qui
14 ont-elles été envoyées?
- 15 44636 M^{me} STEPANIAN : Les lettres
16 du 23 août et du 3 mai ont été acheminées à l'adjoint
17 exécutif du chef de cabinet pour examen.
- 18 44637 M^e BROOKS : Et quelle a été la
19 conclusion dans les deux cas?
- 20 44638 M^{me} STEPANIAN : La même. Les deux
21 m'ont été retournées avec l'instruction de les classer,
22 sans plus.
- 23 44639 M^e BROOKS : Et la lettre finale,
24 du 26 septembre 2007, il s'agit de la lettre qui
25 incluait une copie de la lettre du 29 mars, comment

1 cette lettre a-t-elle été traitée?

2 44640 M^{me} STEPANIAN : Elle a simplement été

3 classée dans notre service.

4 44641 M^e BROOKS : Et qui a pris cette

5 décision?

6 44642 M^{me} STEPANIAN : Moi.

7 44643 M^e BROOKS : Et sur quel fondement

8 avez-vous pris cette décision?

9 44644 M^{me} STEPANIAN : Sur les trois lettres

10 précédentes, l'instruction que nous avons reçue était

11 de les classer, alors je m'en suis occupé de la même

12 façon.

13 44645 M^e BROOKS : Une dernière question : le

14 SCPM a-t-il communiqué avec le Bureau du Conseil privé

15 pour l'informer de la façon dont vous aviez décidé,

16 comme service, de traiter ces lettres?

17 44646 M^{me} STEPANIAN : Non, il n'y en a pas

18 eu.

19 44647 M^e BROOKS : Et est-ce la situation

20 avec toute la correspondance qui est traitée par le

21 SCPM?

22 44648 M^{me} STEPANIAN : Oui, généralement

23 c'est la décision.

24 44649 M^e BROOKS : Bien. C'était mes

25 questions.

1 44650 M^{me} STEPANIAN : D'accord.

2 44651 M^e BROOKS : Juste un instant, s'il
3 vous plaît.

4 --- Pause

5 44652 COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien,
6 merci.

7 44653 M^e BROOKS : Juste un instant, s'il
8 vous plaît.

9 44654 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

10 44655 M^e BROOKS : Mon collègue, M^e Wolson, me
11 signale qu'il serait utile de savoir si, depuis qu'il a
12 reçu les lettres de M. Schreiber, votre service a
13 adopté des changements?

14 44656 M^{me} STEPANIAN : Non.

15 44657 M^e BROOKS : Au cours de cette période,
16 avez-vous procédé à un examen des procédures?

17 44658 M^{me} STEPANIAN : Non, nous ne l'avons
18 pas fait.

19 44659 M^e BROOKS : D'accord. Merci.

20 44660 M^{me} STEPANIAN : D'accord.

21 44661 M^e BROOKS : Mes confrères ont
22 peut-être des questions.

23 44662 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
24 Pratte...?

25 44663 M^e PRATTE : Je n'ai pas de questions,

1 Monsieur le Commissaire, mais je crois comprendre
2 maintenant pourquoi mes lettres restent sans réponse.
3 Elles se font classer.

4 44664 Merci.

5 44665 COMMISSAIRE OLIPHANT :

6 Maître Houston...?

7 44666 M^e HOUSTON : Pas de questions, merci.

8 Je n'ai pas envoyé de lettres, moi.

9 44667 COMMISSAIRE OLIPHANT :

10 Maître Auger...?

11 44668 M^e AUGER: Je n'ai pas de questions.

12 44669 COMMISSAIRE OLIPHANT :

13 Maître Vickery...?

14 44670 M^e VICKERY: Non, je n'ai pas de
15 questions, merci.

16 44671 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci
17 beaucoup.

18 44672 Y a-t-il alors une raison de ne pas
19 libérer M^{me} Stepanian?

20 44673 M^e BROOKS : Non, Monsieur le
21 Commissaire.

22 44674 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci.

23 44675 M^{me} Stepanian, merci beaucoup d'être
24 venue nous aider. Je vous laisse retourner à votre
25 travail maintenant, car le volume de courrier que vous

1 recevez exige votre présence.

2 44676 M^{me} STEPANIAN : Merci.

3 44677 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci

4 beaucoup.

5 44678 Et si vous recevez une lettre venant

6 de moi, pourriez-vous vous assurer qu'elle se rende,

7 s'il vous plaît?

8 --- Laughter / Rires

9 44679 M^e BATTISTA : Bonjour, Monsieur le

10 Commissaire. Notre prochain témoin sera

11 M^{me} Christiane Sauvé. Avancez là.

12 44680 M^e VICKERY : Pardonnez-moi, juste un

13 instant. Mes excuses.

14 --- Pause

15 44681 M^e BATTISTA : Monsieur le

16 Commissaire, M^e Vickery me dit que M^e Yannick Landry est

17 l'avocat qui a travaillé sur ce volet et il n'est pas

18 dans la pièce présentement.

19 44682 Convierait-il, peut-être, de nous

20 interrompre quelques minutes en attendant son retour?

21 44683 M^e VICKERY : Oui. Il a collaboré avec

22 M^e Roitenberg à la préparation de M. Bild, le prochain

23 témoin.

24 44684 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

25 44685 M^e VICKERY : Alors, si je peux

1 simplement le remplacer, je quitterai la pièce et
2 M^e Landry reviendra.

3 44686 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous pouvez
4 rester, M^e Vickery.

5 44687 M^e VICKERY : Merci.

6 44688 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pouvez-vous
7 me dire, juste avant d'ajourner, si le témoignage de ce
8 témoin sera en anglais ou en français?

9 44689 M^e BATTISTA : En français.

10 44690 COMMISSAIRE OLIPHANT : En français.

11 44691 M^e BATTISTA : Et je ne pense pas que
12 ce sera très long, Monsieur le Commissaire.

13 44692 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui. Merci.

14 44693 Quinze minutes?

15 44694 M^e BATTISTA : Oui, certainement.

16 44695 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

17 44696 Bon. Quinze minutes, alors.

18 --- Upon recessing at 10:07 a.m. / Suspension à 10 h 07
19 --- Upon resuming at 10:32 a.m. / Reprise à 10 h 32

20 44697 COMMISSAIRE OLIPHANT : Asseyez-vous,
21 s'il vous plaît.

22 44698 M^e BATTISTA : Alors, bonjour, Monsieur
23 le Commissaire. Alors, Madame Sauvé va être
24 assermentée.

25 44699 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

1 ASSERMENTÉE: CHRISTIANE SAUVÉ /

2 SWORN: CHRISTIANE SAUVÉ

3 44700 M^e BATTISTA : Alors, bonjour,
4 Madame Sauvé.

5 44701 M^{me} SAUVÉ : Bonjour.

6 44702 M^e BATTISTA : Monsieur le Commissaire,
7 Madame Sauvé rendra un témoignage pour expliquer le
8 fonctionnement du Programme des divulgations
9 volontaires tel qu'il était appliqué en l'an 2000 au
10 Québec.

11 44703 Nous présentons cette preuve non pas
12 pour vous inviter à tirer des conclusions quant au
13 respect des diverses dispositions de la Loi sur
14 l'impôt, mais bien pour vous permettre de comprendre le
15 Programme des divulgations volontaires et l'effet de
16 l'application du programme sur le contribuable qui y
17 est assujetti.

18 INTERROGATOIRE : CHRISTIANE SAUVÉ PAR M^e BATTISTA /

19 EXAMINATION: CHRISTIANE SAUVÉ BY MR. BATTISTA /

20 44704 M^e BATTISTA : Alors, Madame Sauvé, je
21 vais vous poser des questions d'ordre général, et je ne
22 vous demanderai pas de commenter les faits particuliers
23 de l'affaire qui ont été présentés devant le
24 commissaire.

25 44705 Alors, en tout début, Madame Sauvé,

1 parlez-nous de votre formation et de votre expérience
2 de travail dans le domaine des divulgations
3 volontaires.

4 44706 M^{me} SAUVÉ : J'ai un Bac en sciences
5 comptables ainsi que le titre de Comptable CGA. J'ai
6 travaillé cinq ans au Programme des divulgations
7 volontaires.

8 44707 M^e BATTISTA : Pendant quelles années?

9 44708 M^{me} SAUVÉ : De septembre 2001 à
10 septembre 2006.

11 44709 M^e BATTISTA : D'accord. Et
12 aujourd'hui, vous faites quoi à l'Agence du revenu?

13 44710 M^{me} SAUVÉ : Je suis chef d'équipe au
14 Programme des enquêtes criminelles au bureau de
15 Montréal.

16 44711 M^e BATTISTA : D'accord. Vous avez
17 toujours travaillé au bureau de Montréal?

18 44712 M^{me} SAUVÉ : Absolument, sauf une année
19 où je suis venue travailler à l'administration
20 centrale.

21 44713 M^e BATTISTA : D'accord. Vous étiez à
22 la division qui s'occupait des divulgations volontaires
23 à partir de septembre 2001, si je comprends bien?

24 44714 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

25 44715 M^e BATTISTA : Alors, je vais vous

1 demander de nous parler des pratiques en matière de
2 divulgations volontaires pour l'année 2000 et en
3 particulier les pratiques en vigueur au Québec pendant
4 cette même période-là.

5 44716 Alors, vous êtes arrivée après, mais
6 vous êtes familière avec les politiques qui étaient en
7 vigueur à l'époque?

8 44717 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

9 44718 M^e BATTISTA : Et leur application?

10 44719 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

11 44720 M^e BATTISTA : Alors, en tout premier
12 lieu, parlez-nous du but du Programme des divulgations
13 volontaires aujourd'hui, et était-il différent en l'an
14 2000?

15 44721 M^{me} SAUVÉ : Le but est resté le même :
16 C'est de permettre aux contribuables qui ont omis de
17 divulguer, soit volontairement ou de façon
18 involontaire, une partie de leurs revenus.

19 44722 M^e BATTISTA : D'accord. Alors, c'est
20 une façon de corriger des omissions fiscales, de façon
21 générale?

22 44723 M^{me} SAUVÉ : Absolument, et de
23 conformer à la Loi de l'impôt sur le revenu.

24 44724 M^e BATTISTA : D'accord.

25 44725 Et je vais simplement... pour le

1 bénéfice du Commissaire, je vous ai mis devant vous
2 P-46. Je vais vous demander d'aller au dernier onglet,
3 qui est l'onglet 26, et le dernier document que nous
4 trouvons à cet onglet-là. Alors, il s'agit d'un
5 circulaire d'information numéro 85-1R2.

6 44726 Alors, vous vous référez, évidemment,
7 aux éléments qui sont contenus dans ce document pour
8 énoncer les objectifs et les critères qui étaient en
9 vigueur?

10 44727 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

11 44728 M^e BATTISTA : Alors, quand on parle de
12 divulgaration volontaire, donc, on permet de corriger les
13 omissions fiscales.

14 44729 Quel est le bénéfice et l'avantage
15 qu'en tire le contribuable lorsqu'un contribuable se
16 soumet à ce programme-là?

17 44730 M^{me} SAUVÉ : Bon, ça permet de
18 régulariser sa situation. En déclarant ses revenus, il
19 évite toutes les pénalités qui pourraient s'appliquer à
20 l'encontre de ces revenus-là et ainsi que les
21 poursuites criminelles qui pourraient en résulter si on
22 avait mis le dossier en vérification.

23 44731 M^e BATTISTA : D'accord. Donc, ça,
24 c'est pour le contribuable.

25 44732 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

- 1 44733 M^e BATTISTA : Pour l'Agence de revenu
2 ou pour le ministère du Revenu, quels sont les
3 avantages de ce programme-là?
- 4 44734 M^{me} SAUVÉ : Les avantages, c'est qu'il
5 y a... bon, ça vient réduire le coût administratif pour
6 l'Agence. Ça permet à l'Agence de récupérer des sommes
7 qui, autrement, n'auraient possiblement pas été
8 récupérées. Ça permet de -- il y a différents facteurs
9 là -- de réduire le coût administratif et...
- 10 44735 M^e BATTISTA : Quand vous dites...
11 Peut-être je vais vous aider. Quand vous dites que
12 cela permet de réduire le coût administratif,
13 c'est-à-dire que vous récupérez des sommes d'argent
14 qui, autrement, n'étaient pas à votre portée?
- 15 44736 M^{me} SAUVÉ : Absolument.
- 16 44737 M^e BATTISTA : Donc, par exemple, s'il
17 y a des citoyens qui ont omis de déclarer des revenus
18 volontairement ou involontairement...
- 19 44738 M^{me} SAUVÉ : M'hmm.
- 20 44739 M^e BATTISTA : ...des citoyens qui
21 volontairement avaient des sommes importantes qui
22 n'étaient pas déclarées...
- 23 44740 M^{me} SAUVÉ : M'hmm.
- 24 44741 M^e BATTISTA : ...vous, le gouvernement
25 ou le ministère du Revenu ou l'Agence n'aurait pas

- 1 récupéré la somme due de ces montants-là; c'est bien
2 ça?
- 3 44742 M^{me} SAUVÉ : Absolument.
- 4 44743 M^e BATTISTA : Donc, le Programme des
5 divulgations volontaires vous permet de récupérer les
6 sommes...
- 7 44744 M^{me} SAUVÉ : M'hmm.
- 8 44745 M^e BATTISTA : ...dues ou à tout le
9 moins une partie de ces sommes-là...
- 10 44746 M^{me} SAUVÉ : M'hmm.
- 11 44747 M^e BATTISTA : ...à un coût très réduit
12 parce que le citoyen ou le contribuable vient faire la
13 divulcation volontairement?
- 14 44748 M^{me} SAUVÉ : Absolument.
- 15 44749 M^e BATTISTA : J'ai bien résumé?
- 16 44750 M^{me} SAUVÉ : Absolument. Puis dans le
17 futur, bien, ça réintègre le contribuable dans le
18 système, et il sera imposé sur tous ses revenus.
- 19 44751 M^e BATTISTA : Donc, si je peux me
20 permettre, ce que vous dites, c'est que, une fois que
21 le contribuable a fait sa déclaration, ce montant-là
22 est maintenant un montant connu?
- 23 44752 M^{me} SAUVÉ : Oui.
- 24 44753 M^e BATTISTA : Donc, si ce montant-là
25 génère des revenus, évidemment, ces revenus sont

1 maintenant taxables pour l'avenir; c'est bien ça?

2 44754 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

3 44755 M^e BATTISTA : Bon!

4 44756 Je vais, Monsieur le Commissaire, en
5 profiter maintenant pour produire trois documents.

6 44757 Un document que nous avons reçu, il
7 y a un certain temps, de nos collègues du ministère de
8 la Justice, vendant du Conseil de planification
9 financière et successorale de Montréal et portant sur
10 le Programme des divulgations volontaires de Revenu
11 Canada, Impôt, daté du 19 janvier 1998.

12 44758 Je crois que vous l'avez devant vous
13 déjà, Monsieur le Commissaire.

14 44759 Alors, ce sera P-58. C'est bien ça,
15 Madame Chalifoux?

16 44760 LA GREFFIÈRE : Oui.

17 PIÈCE N° P-58 : « The Financial and
18 Estate Planning Council of Montreal
19 Dealing with Revenue Canada, Taxation
20 on Voluntary Disclosures », en date
21 du 19 janvier 1998.

22 44761 M^e BATTISTA : Et également, mon
23 collègue maître Grondin nous a fait parvenir, hier,
24 deux documents que Madame Sauvé a eu l'occasion de
25 lire, et, d'ailleurs, qu'elle en a pris connaissance.

1 44762 Alors, le premier, c'est
2 « Présentation sur les divulagations (sic)
3 volontaires », un document du 14 juin 2000, préparé par
4 Jean-Louis Lussier de l'Agence des douanes et du revenu
5 du Canada, P-59.

6 PIÈCE N° P-59 : Document intitulé
7 « Présentation sur les divulagations
8 (sic) volontaires », en date du 14
9 juin 2000, préparé par Jean-Louis
10 Lussier de l'Agence des douanes et du
11 revenu du Canada.

12 44763 M^e BATTISTA : Et enfin, « Présentation
13 sur les divulagations volontaires au groupe Raymond
14 Chabot Grant Thornton », préparé par Yvon Tétreault,
15 chef de service, alors, comme P-60.

16 PIÈCE N° P-60 : Document intitulé
17 « Présentation sur les divulgations
18 volontaires au groupe Raymond Chabot
19 Grant Thornton », préparé par Yvon
20 Tétreault, chef de service.

21 44764 M^e BATTISTA : Alors, simplement,
22 Madame Sauvé, je vais attirer votre attention à P-59,
23 la « Présentation sur les divulagations (sic)
24 volontaires. » Si vous regardez au bas de la première
25 page et au haut de la deuxième page, ce que nous

1 voyons, c'est un commentaire sur le succès du Programme
2 de divulgations volontaires, et on indique qu'on a
3 récupéré des dizaines de millions de dollars d'impôt
4 qui n'auraient pas, autrement, été récupérés; c'est
5 bien ça?

6 44765 M^{me} SAUVÉ : Oui. Juste...

7 44766 M^e BATTISTA : Oui.

8 44767 M^{me} SAUVÉ : C'est quel document
9 exactement?

10 44768 M^e BATTISTA : Celui-ci, celui de
11 Monsieur... qui a été préparé par Monsieur Lussier.

12 44769 M^{me} SAUVÉ : O.K. O.K.

13 44770 M^e BATTISTA : Au bas de la page 1...

14 44771 M^{me} SAUVÉ : O.K.

15 44772 M^e BATTISTA : ...et haut de la page 2.

16 44773 M^{me} SAUVÉ : Oui.

17 44774 M^e BATTISTA : Alors, on dit, par
18 exemple :

19 « Quant aux résultats pour
20 l'année financière terminée au
21 31 mars 2000, ils sont
22 éloquents... »

23 44775 Alors, augmentation du revenu
24 imposable au niveau national, ce n'est pas disponible,
25 mais pour le bureau de Montréal, c'est \$ 49 500 000.

1 Quand on regarde l'impôt récupéré au niveau national,
2 c'est \$ 42 millions, et le bureau de Montréal, lui, en
3 récupère \$ 11,5 millions.

4 44776 Donc, il récupère un quart, si on
5 veut, du revenu national?

6 44777 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

7 44778 M^e BATTISTA : Alors, le programme tel
8 qu'il était en vigueur à Montréal, dans cette
9 région-là, connaissait un certain succès?

10 44779 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

11 44780 M^e BATTISTA : D'accord.

12 44781 Maintenant, quelles étaient les
13 conditions d'application à l'époque, en l'an 2000, pour
14 qu'une personne soit admissible au Programme de
15 divulgations volontaires?

16 44782 M^{me} SAUVÉ : Il y avait trois critères
17 à respecter. Il avait... il fallait que la divulgation
18 soit volontaire, qu'elle soit vérifiable et qu'il y ait
19 paiement des impôts.

20 44783 M^e BATTISTA : D'accord.

21 44784 Avant de se rendre à l'explication de
22 chacune, comment un contribuable pouvait s'inscrire
23 dans ce programme-là? Comment la démarche se faisait?
24 Quelle était la pratique et la norme?

25 44785 M^{me} SAUVÉ : Règle générale, les

1 contribuables pouvaient nous contacter soit par
2 téléphone, soit par lettre ou en personne, soit
3 directement -- je veux dire l'individu lui-même -- ou
4 par des représentants.

5 44786 Au bureau des services fiscaux de
6 Montréal, la majorité des dossiers étaient ouverts sous
7 le couvert de l'anonymat, ce qui signifie que les
8 représentants... c'était des représentants qu'on avait
9 au dossier.

10 44787 M^e BATTISTA : D'accord.

11 44788 M^{me} SAUVÉ : Et là, ils nous exposaient
12 les faits, la situation, et à partir de là, il y avait
13 des discussions qui étaient entreprises pour en venir à
14 un règlement dans le dossier.

15 44789 M^e BATTISTA : D'accord. Ce que je
16 comprends, donc, c'est que, à l'époque, et peut-être
17 encore aujourd'hui, la norme était que les approches
18 étaient anonymes et elles étaient traitées de façon
19 anonyme par le bureau; c'est bien ça?

20 44790 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

21 44791 M^e BATTISTA : Et il y avait... le ou
22 la représentante du contribuable exposait des faits, et
23 sur la base de cet exposé-là, la personne responsable à
24 l'Agence pouvait déterminer si oui ou non, la situation
25 telle que décrite pouvait être considérée dans le cadre

- 1 du Programme de divulgations volontaires; c'est bien
2 ça?
- 3 44792 M^{me} SAUVÉ : Absolument. C'est bien
4 ça.
- 5 44793 M^e BATTISTA : Une fois que cela était
6 discuté ou négocié ou convenu, quelle était l'étape
7 suivante?
- 8 44794 M^{me} SAUVÉ : On avait l'identification
9 de l'individu par la suite, et on demandait que des
10 déclarations amendées soit produites...
- 11 44795 M^e BATTISTA : D'accord.
- 12 44796 M^{me} SAUVÉ : ...afin de refléter le
13 revenu additionnel.
- 14 44797 M^e BATTISTA : D'accord.
- 15 44798 Maintenant, vous avez parlé de trois
16 conditions ou trois critères applicables. Alors, vous
17 avez parlé de volontaire, vérifiable et que l'impôt
18 soit payé?
- 19 44799 M^{me} SAUVÉ : Oui.
- 20 44800 M^e BATTISTA : Je vais vous demander
21 maintenant de nous expliquer quelle était la portée du
22 terme « volontaire »?
- 23 44801 M^{me} SAUVÉ : Volontaire, ça signifie
24 que le contribuable n'était pas sous vérification ou
25 sous enquête de façon criminelle, soit par l'impôt ou

1 la GRC ou autrement, ni en vérification avec Revenu
2 Québec, parce qu'au Québec, on a une autre
3 administration fiscale, et qu'aucune mesure d'exécution
4 avait été entreprise ou commencée par l'individu.

5 44802 M^e BATTISTA : Donc, si on comprend
6 bien, l'élément volontaire pour vous impliquait que le
7 contribuable ne soit pas assujetti à une quelconque
8 forme d'enquête ou mesure venant du gouvernement; c'est
9 bien ça?

10 44803 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

11 44804 M^e BATTISTA : Et au Québec, ça
12 incluait également le gouvernement du Québec?

13 44805 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

14 44806 M^e BATTISTA : Donc, si une personne se
15 présentait à l'Agence de revenu fédérale au Québec et
16 ne faisait pas l'objet d'une mesure du gouvernement
17 fédéral, mais que, par ailleurs, vous appreniez que la
18 personne faisait l'objet d'une mesure de la part du
19 gouvernement provincial, cette personne-là ne serait
20 pas admissible au programme...

21 44807 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

22 44808 M^e BATTISTA : ...parce que ça ne
23 serait pas volontaire?

24 44809 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

25 44810 M^e BATTISTA : Donc, le critère de

1 volontaire s'applique aux enquêtes et aux recherches de
2 l'état vis-à-vis de l'individu?

3 44811 M^{me} SAUVÉ : Oui.

4 44812 M^e BATTISTA : D'accord.

5 44813 Quand on parle de vérifiable, vous
6 avez parlé de l'approche anonyme?

7 44814 M^{me} SAUVÉ : M'hmm.

8 44815 M^e BATTISTA : Et vous nous avez
9 expliqué que lorsque l'approche était anonyme, la
10 personne ou le représentant ou la représentante de la
11 personne exposait les circonstances et les faits, et
12 ensuite, il y avait discussion. Si la personne était
13 admissible au programme, il y avait ensuite divulgation
14 des faits et des circonstances.

15 44816 Je comprends qu'à ce moment-là, la
16 personne s'identifie et fournit les documents ou
17 l'information qui doit être vérifiée?

18 44817 M^{me} SAUVÉ : Absolument. C'est ça.

19 44818 M^e BATTISTA : Et quelle est la portée
20 de la vérification? Qu'est-ce que vous faites à ce
21 moment-là quand vous faites la vérification?

22 44819 M^{me} SAUVÉ : Dépendamment de ce qui
23 nous a été fourni, si ce qui nous est soumis correspond
24 à nos besoins, dépendamment aussi de la gestion du
25 risque au dossier, si c'est un montant qui est plus ou

1 moins important, on ne vérifiera pas en profondeur.
2 Dans certaines circonstances si l'information soumise
3 ne nous satisfait pas, on pouvait l'envoyer en
4 vérification.

5 44820 M^e BATTISTA : D'accord.

6 44821 Et qu'est-ce qui arrivait si...

7 quelle était la conséquence de la vérification,
8 c'est-à-dire quelle est l'issue possible suite à une
9 vérification?

10 44822 M^{me} SAUVÉ : Bon, suite à une
11 vérification, si ça correspond à ce qui a été divulgué
12 par le contribuable, on accepte la divulgation. Sinon,
13 on refuse la divulgation, et là, à ce moment-là, le
14 contribuable est sujet à des pénalités et peut-être
15 éventuellement à des poursuites judiciaires.

16 44823 M^e BATTISTA : D'accord.

17 44824 Maintenant, le dernier critère que
18 vous avez énoncé était le paiement de l'impôt. Je vais
19 me permettre de résumer. Vous me confirmerez si j'ai
20 raison.

21 44825 Essentiellement, la personne fait une
22 divulgation volontaire pour des sommes qui auraient dû,
23 autrement, être déclarées antérieurement. L'Agence
24 s'attend à ce que la personne qui fait une telle
25 déclaration paie ses impôts dus rapidement?

- 1 44826 M^{me} SAUVÉ : Absolument.
- 2 44827 M^e BATTISTA : Vous permettiez, par
3 contre, également la possibilité de faire des
4 arrangements dans des situations où c'était raisonnable
5 de le faire?
- 6 44828 M^{me} SAUVÉ : Absolument.
- 7 44829 M^e BATTISTA : D'accord.
- 8 44830 Maintenant, en ce qui a trait aux
9 arrangements qu'on pouvait envisager avec le
10 contribuable en ce qui a trait aux détails de la
11 divulgation -- et là, je parle, par exemple, de la
12 suffisance des détails quant au revenu, les montants et
13 les circonstances, l'obtention de sommes divulguées --
14 quelle était la pratique, quelle était la norme, si on
15 veut, à cet égard?
- 16 44831 M^{me} SAUVÉ : Lorsqu'il était impossible
17 de déterminer la source, la nature, au Québec, on avait
18 une politique qui était applicable pour tout le monde
19 dans tous ces cas-là. On appliquait... on divisait le
20 montant en deux, soit 50 pour cent, et on imposait le
21 contribuable sur ces revenus-là.
- 22 44832 M^e BATTISTA : D'accord.
- 23 44833 Maintenant, lorsqu'il y avait
24 entente, alors, si une personne, par exemple, fait une
25 déclaration... vient vous voir, fait une divulgation,

1 vous nous avez dit maintenant que quand les sommes
2 n'étaient pas identifiables ou quand les montants
3 n'étaient pas nécessairement vérifiables, vous aviez
4 une politique de diviser les montants en deux?

5 44834 M^{me} SAUVÉ : Oui.

6 44835 M^e BATTISTA : Donc, une personne, par
7 exemple, pouvait déclarer, dans le cadre de sa
8 déclaration volontaire, avoir reçu un revenu de
9 \$ 1 000, par exemple, mais au moment de la déclaration
10 d'impôt, elle pouvait déclarer un montant de \$ 500;
11 c'est bien ça?

12 44836 M^{me} SAUVÉ : C'est ça.

13 44837 M^e BATTISTA : Et à ce moment-là, elle
14 aurait été imposée sur le montant déclaré et non pas le
15 montant divulgué; c'est bien ça?

16 44838 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

17 44839 M^e BATTISTA : Maintenant, comment
18 fonctionnait, et comment fonctionne aujourd'hui...
19 est-ce qu'il y a une différence? Lorsque la personne
20 fait une divulgation volontaire et que la divulgation
21 concerne des sommes ou des revenus qui ont été acquis
22 quelques années auparavant, est-ce qu'il y avait une
23 politique particulière à cet égard, et est-ce qu'elle
24 est différente aujourd'hui?

25 44840 M^{me} SAUVÉ : À cet égard-là, oui, il y

1 avait une approche qu'on avait développée dans la
2 région du Québec. On imposait le contribuable... on
3 acceptait de réduire le montant de 50 pour cent à
4 cause... parce que la nature des fonds, des revenus non
5 déclarés étaient difficilement identifiables. Ça
6 signifiait que ça pouvait concerner différentes
7 natures.

8 44841 Peut-être que le contribuable,
9 c'était du revenu d'entreprise, donc, il y a des
10 dépenses qui auraient pu être allouées à l'encontre de
11 ces revenus-là, ou encore, ça pouvait être, par
12 exemple, un don qu'il a reçu, un héritage, et les
13 revenus n'étaient pas imposables, mais comme la source
14 était identifiable mais difficilement prouvable,
15 c'était dans ces circonstances-là qu'on divisait le
16 montant, on accordait une réduction de 50 pour cent.

17 44842 M^e BATTISTA : D'accord.

18 44843 M^{me} SAUVÉ : Par rapport à aujourd'hui,
19 on n'applique plus cette méthode-là.

20 44844 M^e BATTISTA : D'accord. Donc, à
21 l'époque, il y avait cette approche-là. Ma question
22 plus particulière à ce moment-ci portait plutôt sur une
23 fois que la divulgation est acceptée.

24 44845 Donc, le contribuable vous dit, j'ai
25 \$ 1 000 de revenus qui n'a pas été déclaré, soit par

1 omission volontairement, involontairement, c'est peu
2 important, vous l'acceptez comme une divulgation
3 volontaire, donc, vous l'acceptez dans le cadre du
4 programme. Que doit faire le contribuable à ce
5 moment-là? Alors, je viens vous voir aujourd'hui. Les
6 revenus ont été acquis il y a quelques années ou
7 auraient dû être déclarés il y a quelques années.
8 Qu'est-ce que je dois faire?

9 44846 M^{me} SAUVÉ : On demandait de préparer
10 une lettre d'entente, et, par la suite, il y a une
11 déclaration amendée qui était produite par le
12 contribuable et devait joindre le paiement au montant
13 sur lequel on s'était entendu.

14 44847 M^e BATTISTA : Bon! Et à cette
15 époque-là, quand on faisait une déclaration amendée, la
16 déclaration amendée portait sur quelles années
17 d'imposition?

18 44848 M^{me} SAUVÉ : Règle générale, la plupart
19 des dossiers étaient traités qu'on imposait les revenus
20 sur les trois années les plus récentes.

21 44849 M^e BATTISTA : D'accord. Et
22 maintenant, je vais préciser parce que je connais un
23 peu la réponse.

24 44850 M^{me} SAUVÉ : M'hmm.

25 44851 M^e BATTISTA : Pourquoi, à l'époque,

1 vous aviez cette politique-là?

2 44852 M^{me} SAUVÉ : Parce qu'il y avait les
3 intérêts qui étaient assez punitifs. Le contribuable
4 se voyait imposer des intérêts qui venaient augmenter
5 considérablement le montant dû, et ce qui faisait en
6 sorte souvent que le contribuable se retirait de la
7 proposition parce que c'était trop dispendieux pour
8 lui, et comme on n'avait pas de disposition au niveau
9 des dispositions d'allègement à cette époque-là, on
10 avait permis au contribuable de reporter ces
11 montants-là dans les trois dernières années.

12 44853 M^e BATTISTA : Donc, par hypothèse, si
13 je venais vous voir en l'an 2000 et je vous divulguais
14 une somme, par exemple, acquise 10 ans auparavant, à
15 titre hypothétique, la politique qui était suivie à
16 l'époque aurait été de me demander de produire une
17 déclaration d'impôt amendée pour une période qui est
18 rapprochée à celle de la date de la divulgation?

19 44854 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

20 44855 M^e BATTISTA : Et la raison pour cela
21 était parce que, à l'époque, vous n'aviez pas de
22 pouvoir discrétionnaire pour négocier, si on veut, des
23 ententes quant aux intérêts imposables?

24 44856 M^{me} SAUVÉ : Exactement.

25 44857 M^e BATTISTA : Maintenant, si je suis

1 bien la logique de ce que vous m'avez dit plus tôt,
2 l'intérêt qu'avait l'Agence à faire cela à l'époque
3 était que le contribuable pouvait se voir, par exemple,
4 dans une situation où les intérêts seraient tellement
5 punitifs que ça pourrait décourager la participation du
6 contribuable au Programme de divulgations volontaires?

7 44858 M^{me} SAUVÉ : Exactement.

8 44859 M^e BATTISTA : Ce que je comprends
9 également, et vous me corrigez, depuis l'an 2008, cette
10 politique-là est maintenant modifiée, et les gens de
11 l'Agence ont une discrétion à cet égard?

12 44860 M^{me} SAUVÉ : Absolument.

13 44861 M^e BATTISTA : Donc, on peut imposer
14 des intérêts, mais les intérêts peuvent être négociés
15 avec les contribuables?

16 44862 M^{me} SAUVÉ : Exactement.

17 44863 M^e BATTISTA : Et en ce qui concerne la
18 politique du 50 pour cent du revenu déclaré, quelle est
19 l'approche aujourd'hui?

20 44864 M^{me} SAUVÉ : Aujourd'hui, on n'a plus
21 cette politique-là. C'est... les revenus réellement
22 gagnés doivent être imposés dans chacune des années
23 respectives, et on n'a plus la politique du 50 pour
24 cent non plus.

25 44865 M^e BATTISTA : D'accord.

1 44866 M^{me} SAUVÉ : Alors, chaque dossier est
2 traité sur une base de cas par cas.

3 44867 M^e BATTISTA : Alors, très bien.

4 44868 Si vous me permettez, Monsieur le
5 Commissaire, une petite vérification avec mes collègues
6 ici.

7 --- Pause

8 44869 M^e BATTISTA : Alors, c'est tout pour
9 moi, Monsieur le Commissaire, merci. Peut-être mes
10 collègues vont avoir des questions.

11 44870 COMMISSAIRE OLIPHANT : Merci bien.

12 --- Pause

13 44871 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître Pratte,
14 est-ce que vous avez besoin d'une pause pour discuter
15 avec...

16 44872 M^e PRATTE : Peut-être juste cinq
17 minutes, s'il vous plaît, Monsieur le Commissaire.

18 44873 COMMISSAIRE OLIPHANT : Cinq minutes,
19 pas de problème.

20 44874 M^e BATTISTA : Monsieur le Commissaire,
21 si vous demandez cinq minutes, il y a juste une
22 précision que je voudrais apporter avant que mes
23 collègues continuent. Si vous me permettez, je
24 voudrais poser une dernière question avant que mes
25 collègues commencent...

1 44875 COMMISSAIRE OLIPHANT : Ah, oui! O.K.
2 44876 M^e BATTISTA : ...avant de prendre le
3 cinq minutes.
4 44877 COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.
5 44878 M^e BATTISTA : Simplement revenir au
6 début, Madame Sauvé. Vous avez parlé du Programme de
7 divulgations volontaires, ce qui permet à un
8 contribuable d'y entrer, vous avez expliqué que c'était
9 pour une omission volontaire ou involontaire.
10 Expliquez cela. Qu'est-ce que ça veut dire?
11 44879 M^{me} SAUVÉ : Une omission involontaire,
12 le contribuable a oublié simplement de déclarer ces
13 revenus-là ou il n'avait pas les connaissances
14 nécessaires. Suite à une rencontre avec son comptable,
15 le comptable a pu lui expliquer que c'était du revenu
16 qu'il aurait dû déclarer. On peut considérer ça comme
17 une omission involontaire.
18 44880 Une omission volontaire, c'est
19 quelqu'un qui, volontairement, a décidé de ne pas
20 inclure les revenus gagnés dans sa déclaration de
21 revenus.
22 44881 M^e BATTISTA : D'accord.
23 44882 Maintenant, simplement pour bien
24 comprendre, quand une personne se... quand un
25 contribuable veut faire une déclaration volontaire,

- 1 est-ce que ça peut être une substitution à une
2 déclaration d'impôt?
- 3 44883 M^{me} SAUVÉ : Excusez, je ne comprends
4 pas votre question.
- 5 44884 M^e BATTISTA : C'est-à-dire est-ce
6 qu'un contribuable peut avoir le choix de faire une
7 déclaration d'impôt ou une déclaration volontaire pour
8 un revenu gagné dans l'année, par exemple?
- 9 44885 M^{me} SAUVÉ : Il doit toujours produire
10 une déclaration d'impôt.
- 11 44886 M^e BATTISTA : D'accord. Et la
12 déclaration volontaire, elle, vient dans quel contexte?
- 13 44887 M^{me} SAUVÉ : Supposons que le
14 contribuable n'a pas déclaré ses revenus, il n'a pas
15 produit ses déclarations d'impôt pendant plusieurs
16 années, et que là, il décide de les produire, en venant
17 au Programme des divulgations volontaires, ça lui
18 permet d'éviter toutes les pénalités...
- 19 44888 M^e BATTISTA : Ça va.
- 20 44889 M^{me} SAUVÉ : ...les conséquences à ne
21 pas faire de déclaration.
- 22 44890 M^e BATTISTA : Ça va.
- 23 44891 Alors, ce sont mes questions.
- 24 44892 COMMISSAIRE OLIPHANT : Nous
25 prendrons cinq minutes.

1 44893 Est-ce que cela sera suffisant,
2 maître Pratte?

3 44894 M^e PRATTE : Sûrement.

4 44895 COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

5 44896 LA GREFFIÈRE : All rise. Veuillez
6 vous lever.

7 --- Upon recessing at 10:56 a.m. / Suspension à 10 h 56
8 --- Upon resuming at 11:11 a.m. / Reprise à 11 h 11

9 44897 LA GREFFIÈRE : All rise. Veuillez
10 vous lever.

11 44898 COMMISSAIRE OLIPHANT : Asseyez-vous,
12 s'il vous plaît.

13 44899 M^e BATTISTA : Alors, Monsieur le
14 Commissaire, j'ai vérifié auprès de mes collègues. Il
15 n'y a aucun de mes collègues qui a des questions à
16 poser à Madame Sauvé. Alors, il n'y a pas de raison de
17 ne pas libérer Madame Sauvé. Son témoignage est
18 terminé.

19 44900 COMMISSAIRE OLIPHANT : Pas de
20 questions?

21 44901 M^e BATTISTA : Pas de questions, à
22 moins que vous en ayez vous-même.

23 44902 COMMISSAIRE OLIPHANT : O.K. Merci.
24 44903 Madame, merci bien pour votre
25 témoignage. Vous êtes libre de sortir maintenant.

1 Merci.

2 44904 M^{me} SAUVÉ : Merci.

3 44905 COMMISSAIRE OLIPHANT : M^e Roitenberg.

4 44906 M^e ROITENBERG: Bonjour, Monsieur le

5 Commissaire.

6 44907 Notre prochain témoin est

7 M. Fred Bild. J'aimerais demander à M. Bild de venir à

8 l'avant, s'il vous plaît.

9 44908 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bonjour,

10 Monsieur Bild. Puis-je vous demander de venir à la

11 barre des témoins, s'il vous plaît, Monsieur. Si vous

12 avez besoin de vos livres, emportez-les avec vous,

13 c'est bon.

14 44909 Bonjour.

15 44910 M. BILD : Bonjour.

16 44911 COMMISSAIRE OLIPHANT : Monsieur Bild,

17 préférez-vous faire une déclaration sous serment ou une

18 déclaration solennelle?

19 44912 M. BILD : Je ferai une déclaration

20 solennelle.

21 44913 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vous ferez une

22 déclaration solennelle.

23 AFFIRMED: FRED BILD /

24 SOUS DÉCLARATION SOLENNELLE : FRED BILD

25 EXAMINATION: FRED BILD BY M. ROITENBERG /

1 INTERROGATOIRE : FRED BILD PAR M^e ROITENBERG /
2 44914 M^e ROITENBERG : Bonjour,
3 Monsieur Bild.
4 44915 M. BILD : Bonjour.
5 44916 M^e ROITENBERG : Merci de vous joindre
6 à nous ce matin. La raison pour laquelle nous vous
7 faisons venir ici est que, si je ne m'abuse, vous avez
8 été ambassadeur du Canada en Chine de 1990 à 1994. Est-
9 ce exact, Monsieur?
10 44917 M. BILD : C'est exact, jusqu'à la
11 toute fin de 1994.
12 44918 M^e ROITENBERG : Votre service dans le
13 corps diplomatique n'a pas débuté, de toute évidence,
14 en 1990. Je comprends que vous avez une longue histoire
15 dans le service extérieur, est-ce exact?
16 44919 M. BILD : Oui, ça a commencé en 1961.
17 Je venais à peine de naître.
18 44920 M^e ROITENBERG : Bien, je ne vous
19 raconterai pas d'histoires en vous disant que je
20 n'étais pas encore né.
21 --- Laughter / Rires
22 44921 M^e ROITENBERG : Votre premier poste à
23 l'étranger, d'après ce que j'ai pu comprendre, était en
24 1963 au Japon; est-ce exact?
25 44922 M. BILD : C'est exact, à titre de

- 1 troisième secrétaire de l'ambassade du Canada à Tokyo.
- 2 44923 M^e ROITENBERG : Vous êtes ensuite
- 3 revenu au pays à Ottawa et avez travaillé -- oh,
- 4 excusez-moi. De là vous n'êtes pas revenu à Ottawa,
- 5 vous êtes allé au Laos avec la Commission
- 6 internationale de contrôle?
- 7 44924 M. BILD : C'est exact.
- 8 44925 M^e ROITENBERG : Votre rôle là-bas
- 9 était d'enquêter et de surveiller les Accords de Genève
- 10 et la façon dont ils étaient appliqués et respectés
- 11 dans cette région, est-ce exact?
- 12 44926 M. BILD : C'était le rôle de la
- 13 Commission. Mon rôle consistait à faire des
- 14 représentations politiques auprès d'autres membres de
- 15 la Commission, qui étaient les Indiens et les Polonais,
- 16 sur les enquêtes que nous pourrions être appelés à
- 17 mener. Nous avons fini pas n'en faire aucune.
- 18 44927 M^e ROITENBERG : Très bien.
- 19 44928 De là, vous avez eu un poste à Paris?
- 20 44929 M. BILD : C'est exact.
- 21 44930 M^e ROITENBERG : Enfin, vous vous êtes
- 22 retrouvé à travailler à l'ambassade du Canada à Paris,
- 23 après avoir fréquenté une école d'administration
- 24 publique là-bas.
- 25 44931 M. BILD : C'est exact.

- 1 44932 M^e ROITENBERG : De là, vous avez été
2 ramené au pays, à Ottawa --
- 3 44933 M. BILD : Oui.
- 4 44934 M^e ROITENBERG : -- en 1970, quand vous
5 étiez adjoint de direction auprès du sous-secrétaire
6 des Affaires étrangères.
- 7 44935 M. BILD : C'est exact.
- 8 44936 M^e ROITENBERG : Qui est semblable, je
9 crois, à sous-ministre adjoint?
- 10 44937 M. BILD : Non, sous-secrétaire, à
11 cette époque, était l'équivalent de sous-ministre
12 aujourd'hui.
- 13 44938 M^e ROITENBERG : Sous-ministre.
- 14 44939 De là, vous êtes retourné à Paris, en
15 1972.
- 16 44940 M. BILD : C'est exact, comme
17 conseiller économique.
- 18 44941 M^e ROITENBERG : Le poste à l'étranger
19 suivant était en 1979, si je ne me trompe pas, et vous
20 êtes allé en Thaïlande comme ambassadeur du Canada.
- 21 44942 M. BILD : C'est exact.
- 22 44943 J'ai aussi été accrédité au Vietnam à
23 ce moment.
- 24 44944 M^e ROITENBERG : C'était un poste
25 particulièrement important, qui vous tenait à cœur, si

1 je ne me trompe pas.

2 44945 M. BILD : Oui, en effet.

3 44946 M^e ROITENBERG : Pouvez-vous expliquer
4 au commissaire, brièvement, pourquoi il en était ainsi,
5 Monsieur?

6 44947 M. BILD : Bien, je dirais que cela
7 coïncidait avec le plus beau moment du Canada. C'était
8 dans le temps de cette terrible crise des réfugiés de
9 la mer en Indochine, la plupart d'ascendance chinoise,
10 qui avaient été expulsés ou conduits hors du Vietnam,
11 qui sont embarqués sur de petits bateaux de fortune
12 terriblement dangereux, sans savoir où ils
13 accosteraient. Beaucoup d'entre eux sont morts noyés.
14 La plupart ont été attaqués par des pirates.

15 44948 Ils ont finalement accosté sur des
16 plages de l'Asie du Sud-est, de l'Indonésie, de la
17 Malaisie et de la Thaïlande, et ces pays ne savaient
18 que faire d'eux. Ils étaient tentés de les rejeter à la
19 mer.

20 44949 C'était durant cette brève période de
21 notre histoire pendant laquelle M. Joe Clark était
22 notre premier ministre, et Flora MacDonald était la
23 ministre des Affaires étrangères, et Flora est allée à
24 Genève, à une conférence des pays qui pouvaient
25 peut-être accueillir ces réfugiés sur une base plus

1 permanente, et elle a immédiatement offert d'en
2 accueillir 50 000. Tous les autres devaient faire de
3 même. Les Américains, bien entendu, en ont pris plus.
4 Les Australiens en ont pris un certain nombre, les
5 Néo-Zélandais, les Français.

6 44950 Le problème -- le problème des
7 réfugiés auquel étaient confrontés les pays sud-
8 asiatiques a été résolu, d'une certaine façon, du jour
9 au lendemain. Tout ce que nous avions à faire dans les
10 ambassades était de nous assurer que nous pouvions
11 faire monter ces réfugiés dans des avions.

12 44951 J'ai alors occupé mon premier poste
13 d'ambassadeur et je me suis trouvé à avoir, dans mon
14 ambassade, la plus importante section d'immigration. Et
15 je n'avais pas prévu cela.

16 44952 Ces onze agents d'immigration, leur
17 travail était, du matin au soir, d'aller et
18 d'interviewer les réfugiés dans les camps, pour voir
19 s'ils étaient des immigrants convenables pour le
20 Canada.

21 44953 Nous devions remplir 2 000 sièges
22 chaque mois, et c'est tout ce que nous avions à faire
23 -- que cette section avait à faire -- mais c'était une
24 entreprise gigantesque.

25 44954 La beauté de ce programme, si je

1 peux, Monsieur le Commissaire, juste un instant, parce
2 que c'est une chose que la plupart des Canadiens ont
3 oubliée, mais dont ils devraient être très fiers, c'est
4 que cela a commencé grâce à la réaction publique des
5 Canadiens à travers le Canada. Ils ont vu la situation
6 tragique de ces gens à la télévision. Il y a eu une
7 pression énorme sur le gouvernement, et Joe Clark a
8 annoncé que le gouvernement parrainerait un réfugié
9 pour chaque réfugié parrainé par le secteur privé.

10 44955 Presque du jour au lendemain se sont
11 formés de petits comités à travers le pays - des
12 groupes confessionnels, les groupes Kiwanis et
13 d'autres - qui étaient prêts à adopter - à parrainer
14 une famille de réfugiés, avec pour résultat que ces
15 réfugiés ont été répartis à la grandeur du pays, et il
16 n'y a jamais eu de problème de concentration nulle
17 part. Nous les avons installés partout, de la côte
18 Ouest à la côte Est.

19 44956 C'était ce que j'avais à faire dans
20 mon poste, et en même temps, je devais négocier avec
21 les Vietnamiens, pour m'assurer qu'ils nous laissaient
22 prendre les gens suivant un programme de départ
23 ordonné, de manière à ce qu'il n'y ait plus ce genre de
24 réfugiés. C'était ma deuxième fonction.

25 44957 Je pense que nous avons fait une

1 contribution majeure. Merci.

2 44958 M^e ROITENBERG : Merci de partager
3 cela, Monsieur.

4 44959 De là, si je ne m'abuse, vous avez
5 été muté à Paris en 1983.

6 44960 M. BILD : C'est exact.

7 44961 M^e ROITENBERG : Ensuite, de retour à
8 Ottawa en 1987, comme sous-ministre adjoint aux
9 Affaires étrangères.

10 44962 M. BILD : C'est exact.

11 44963 M^e ROITENBERG : Maintenant, dans ce
12 poste, vous deviez traiter, je crois, avec plusieurs
13 organismes internationaux qui participaient à des
14 sommets mondiaux à cette époque-là, qui se tenaient au
15 Canada.

16 44964 Est-ce exact?

17 44965 M. BILD : Oui.

18 44966 M^e ROITENBERG : De même, vous aviez à
19 traiter avec les Nations Unies, particulièrement dans
20 des efforts de maintien de la paix.

21 44967 M. BILD : Oui, j'étais responsable de
22 toutes nos relations avec les Nations Unies, toutes les
23 opérations de maintien de la paix, tout ce qui avait à
24 voir avec le militaire, tant la défense que le
25 désarmement, tous les problèmes de sécurité

1 internationale, incluant pratiquement tous les
2 sommets -- la Francophonie, le Commonwealth.
3 44968 C'étaient mes principales
4 responsabilités.
5 44969 M^e ROITENBERG : Par ailleurs, j'ai cru
6 comprendre que vous participiez à l'organisation d'une
7 campagne pour protéger le siège du Canada au Conseil de
8 sécurité des Nations Unies.
9 44970 M. BILD : Aux Nations Unies, oui.
10 44971 M^e ROITENBERG : Ensuite, en 1990, vous
11 avez été nommé ambassadeur en Chine.
12 44972 M. BILD : C'est exact.
13 44973 M^e ROITENBERG : Un poste que vous avez
14 occupé jusqu'en 1994, et vous avez par la suite quitté
15 le service extérieur, le service diplomatique en en
16 1996, pour partir à la retraite.
17 44974 M. BILD : C'est exact.
18 44975 M^e ROITENBERG : Vous enseignez
19 présentement la politique chinoise et japonaise à
20 l'Université de Montréal.
21 44976 M. BILD : C'est juste.
22 44977 M^e ROITENBERG : Une histoire bien
23 fascinante que vous avez-là, Monsieur, mais je
24 m'intéresse tout particulièrement à la période
25 1987-1994, et c'est sur cette période que j'aimerais

1 attirer votre attention.

2 44978 À l'époque où vous étiez
3 sous-ministre adjoint aux Affaires étrangères, et vos
4 négociations avec les Nations Unies, vous avez pris
5 connaissance, comme vous l'avez dit, du rôle du Canada
6 dans le maintien de la paix et de notre relation avec
7 les Nations Unies à cet égard.

8 44979 M. BILD : C'est exact.

9 44980 M^e ROITENBERG : Si j'ai bien compris,
10 le Conseil de sécurité des Nations Unies, ou les
11 Nations Unies à titre d'organisme, n'a jamais été de
12 l'avant et acheté de l'équipement pour le garder dans
13 un endroit en particulier.

14 44981 Est-ce juste?

15 44982 M. BILD : C'est ce que j'ai compris.

16 44983 M^e ROITENBERG : Toutefois, d'après ce
17 vous nous avez dit ce matin, il n'y avait certainement
18 rien qui empêchait les Nations Unies d'embarquer dans
19 cela, rien qui l'interdisait, et si les Nations Unies
20 avaient choisi de le faire, c'était quelque chose
21 possible.

22 44984 M. BILD : Oui. En fait, comme je vous
23 l'ai dit, en 1994, les Nations Unies ont décidé
24 d'établir une base à Brindisi, dans le Sud de l'Italie,
25 où ils pouvaient entreposer de l'équipement, parce que

1 même s'ils n'en achetaient pas à ce moment-là, ils ont
2 hérité d'une grande quantité, qui remontaient jusqu'à
3 la crise de Suez en 1956, après qu'un autre grand
4 Canadien, M. Pearson, ait inventé le maintien de la
5 paix, et inventé les Casques bleus et y ait envoyé une
6 mission.

7 44985 Lorsque la mission s'est terminée, il
8 restait tout cet équipement, et au fil des ans, du
9 matériel est venu s'ajouter, et ils ont enfin décidé
10 d'entreposer le tout à Brindisi, ce que vous pouvez
11 voir sur le Web. C'est une base au plein sens du terme.
12 Je ne sais pas s'ils ont transporté de l'équipement à
13 cet endroit, je n'en sais rien, mais ils ont un endroit
14 où ils peuvent entreposer de l'équipement, et surtout,
15 d'un point de vue du maintien de la paix, ils peuvent
16 entraîner des soldats de la paix du Tiers monde. La
17 plupart des pays du Tiers monde - beaucoup de pays
18 parmi les plus pauvres du Tiers monde n'ont pas
19 d'équipement pour former leurs soldats.

20 44986 Alors, ils ont de l'équipement avec
21 lequel les soldats de la paix peuvent être formés.

22 44987 M^e ROITENBERG : Et selon vous, si je
23 vous ai bien compris plus tôt, lorsque nous avons parlé
24 avant votre témoignage de ce matin, l'uniformisation de
25 l'équipement était avantageuse à cet égard, car si vous

1 entraînez des soldats des pays les plus pauvres, il est
2 préférable d'utiliser le même équipement partout,
3 d'avoir une certaine uniformité.

4 44988 M. BILD : Oui, cela aurait quelques
5 avantages, bien sûr.

6 44989 M^e ROITENBERG : Maintenant, si on se
7 reporte à votre poste d'ambassadeur en Chine en 1990,
8 vous êtes au courant que M. Mulroney et un groupe de
9 gens d'affaires canadiens y sont venus en octobre 1993
10 pour certaines réunions.

11 44990 M. BILD : Oui, bien sûr, et je les ai
12 rencontrés, et j'ai assisté à plusieurs réceptions avec
13 eux.

14 44991 M^e ROITENBERG : Vous aviez déjà, avant
15 que la délégation arrive, des entretiens avec les
16 personnes de ce voyage?

17 44992 M. BILD : Oui. Premièrement,
18 M. Mulroney - j'ai eu une conversation téléphonique
19 avec M. Mulroney avant, pendant qu'il était encore au
20 Canada. Il m'a dit qu'il allait venir. Il m'a donné une
21 idée générale de ce dont il s'agissait, et
22 M. Liu Huaqiu, le vice-ministre des Affaires
23 étrangères, que je connaissais extrêmement bien alors,
24 car nous avons eu des contacts presque quotidiens en
25 diverses occasions, m'a demandé, à un certain moment,

1 de venir à une réunion avec lui pour discuter de
2 certaines dispositions qui étaient prises pour cette
3 visite.

4 44993 M^e ROITENBERG : Maintenant, vous avez
5 un recueil de documents devant vous, là.

6 44994 Je vais demander, Monsieur le
7 Commissaire, que ce recueil, qui est très mince comparé
8 à nos autres recueils de documents, soit la prochaine
9 pièce, P-61.

10 44995 Je ne crois pas que mes collègues
11 aient une objection, mais s'il y en a ...

12 44996 COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître
13 Vickery...

14 44997 M^e VICKERY : Je m'excuse d'interrompre
15 mon ami.

16 44998 Je n'ai pas d'objection, Monsieur le
17 Commissaire; toutefois, j'avais une observation à faire
18 sur ce point.

19 44999 M. Bild, que je représente, m'a dit
20 hier, dans le cadre de la préparation, qu'il se
21 demandait s'il aurait la permission de nommer les
22 membres de la délégation en voyage en Chine, car, bien
23 entendu, il le ferait en temps normal, mais il était au
24 courant que les noms avaient été omis dans l'agenda de
25 voyage de M. Mulroney.

1 45000 Il voulait simplement avoir une
2 directive de votre part, à savoir s'il devait éviter de
3 divulguer l'identité de --

4 45001 COMMISSAIRE OLIPHANT : J'ai compris.

5 45002 M^e VICKERY : Merci.

6 45003 COMMISSAIRE OLIPHANT : Bien, je sais
7 qui sont ces personnes, bien sûr.

8 45004 Maître Pratte, avez-vous une opinion
9 là-dessus? C'aurait été à votre demande, je suppose,
10 que certains noms soient supprimés.

11 45005 Je ne le sais pas, mais j'imagine que
12 c'est cela.

13 45006 M^e PRATTE : Monsieur le Commissaire,
14 merci. C'est à notre demande, simplement pour protéger
15 la vie privée des personnes intéressées, et je ne crois
16 pas qu'il ait eu objection à cela.

17 45007 Bien que le témoin connaisse
18 certainement leur identité, je préfère, dans les
19 circonstances, que nous préservions leur anonymat.

20 45008 COMMISSAIRE OLIPHANT : Même si nous
21 parlons de quelque chose qui s'est passé il y a 18 ou
22 19 ans déjà?

23 45009 M^e PRATTE: Certes, Monsieur, je ne
24 vais pas --

25 45010 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je n'insiste

1 pas pour la divulgation des noms --

2 45011 M^e PRATTE: Non, non, je vous ai bien
3 compris.

4 45012 COMMISSAIRE OLIPHANT : Je ne sais pas
5 si le nom des personnes qui étaient de ce voyage est
6 pertinent aux fins de cette enquête, de toute façon.

7 45013 M^e PRATTE: C'est mon avis, Monsieur,
8 et à cette étape - une étape avancée --

9 45014 COMMISSAIRE OLIPHANT : Vu que j'ai
10 fait valoir votre point de vue, alors, je crois que
11 vous pouvez vous asseoir confortablement. D'accord?

12 45015 M^e ROITENBERG : Je pense certainement
13 que je peux mener le témoignage de M. Bild sans toucher
14 d'éléments spécifiques.

15 45016 COMMISSAIRE OLIPHANT : M. Bild, merci
16 d'avoir porté cela à l'attention de M^e Vickery. Je vais
17 seulement vous demander d'être prudent pour ne pas
18 divulguer le nom des personnes qui étaient de ce
19 voyage, sauf celui de M. Mulroney, dont la présence
20 nous est connue.

21
22

23 PIÈCE P-61 : « Book of Documents
24 in Support of the Testimony of
25 Fred Bild »

- 1 45017 M^e ROITENBERG : Monsieur Bild, vous
2 avez brièvement mentionné que vous aviez reçu un appel
3 téléphonique de M. Mulroney avant ce voyage et que vous
4 aviez compris, dans une certaine mesure, la nature du
5 voyage.
- 6 45018 M. BILD : C'est exact.
- 7 45019 M^e ROITENBERG : M. Mulroney vous
8 a-t-il indiqué, au cours de l'appel téléphonique que
9 vous avez reçu avant le voyage, qu'il avait l'intention
10 de faire des affaires durant le voyage?
- 11 45020 M. BILD : Non. Il m'a dit qu'il était
12 associé aux gens avec qui il voyageait, et les
13 différentes questions dont ils traiteraient semblaient
14 très prometteuses, mais nous ne sommes pas entrés dans
15 les détails et il n'a rien dit des sujets qu'il voulait
16 lui-même aborder.
- 17 45021 Il était préoccupé de savoir qui nous
18 allions rencontrer et dans quelles circonstances.
- 19 45022 M^e ROITENBERG : A-t-il mentionné, à un
20 moment ou à un autre, qu'il discuterait du programme de
21 maintien de la paix des Nations Unies, de véhicules
22 blindés liés au maintien de la paix ou d'un sujet
23 semblable?
- 24 45023 M. BILD : Pas du tout, parce que cela
25 aurait déclenché les sonnettes d'alarme à l'ambassade

1 et que la visite aurait pris une tournure différente
2 pour nous, du moins.

3 45024 M^e ROITENBERG : Vous avez eu la chance
4 de vous familiariser avec l'onglet 3 du recueil de
5 documents, qui est l'itinéraire du voyage en Asie fait
6 par M. Mulroney et par ceux qui l'accompagnaient, et
7 avec qui il était associé.

8 45025 M. BILD : C'est exact.

9 45026 M^e ROITENBERG : Il y a eu de
10 nombreuses réunions, ou d'engagements, si vous me
11 permettez l'expression, auxquelles vous avez assisté,
12 avec M. Mulroney et certains de ces entrepreneurs, si
13 j'ai bien compris.

14 45027 Est-ce exact?

15 45028 M. BILD : Oui.

16 45029 M^e ROITENBERG : Premièrement, si nous
17 retournons à l'onglet 3, au mardi 5 octobre --

18 45030 M. BILD : Le 5 octobre?

19 45031 M^e ROITENBERG : Oui, Monsieur.

20 45032 M. BILD : Oui.

21 45033 M^e ROITENBERG : On y fait état d'un
22 possible petit déjeuner avec l'ambassadeur du Canada à
23 Pékin, M. Fred Bild.

24 45034 Je présume que vous connaissez cet
25 homme.

1 --- Laughter/Rires

2 45035 M. BILD : Oui, je le connais bien.

3 45036 Je ne crois pas que ce petit déjeuner

4 ait eu lieu, au premier chef, parce que je n'en ai

5 aucun souvenir; de plus, parce que ce dont je me

6 souviens, c'est que je me suis joint au groupe, ou au

7 moins avec -- bien, avec eux, deux des principaux

8 membres du groupe et M. Mulroney, je crois, le soir de

9 leur arrivée - la journée qu'ils sont arrivés ou

10 peut-être le jour suivant, à leur hôtel.

11 45037 Je ne me souviens absolument pas

12 d'avoir pris le petit déjeuner avec eux et je ne me

13 souviens pas non plus de les avoir reçus, dès leur

14 arrivée, à l'ambassade.

15 45038 M^e ROITENBERG : Selon leur emploi du

16 temps, ils sont arrivés peu après 20 h, heure locale,

17 la journée précédente, soit le 4 octobre.

18 45039 M. BILD : Oui. Bien sûr, c'est ce qui

19 est écrit ici.

20 45040 M^e ROITENBERG : Le 5 octobre, le

21 mardi, si vous êtes à cette page --

22 45041 M. BILD : Oui.

23 45042 M^e ROITENBERG : -- si vous pouvez nous

24 aider, et nous dire quelles sont les réunions ou

25 réceptions auxquelles vous avez été présents, vous,

- 1 M. Mulroney et le groupe qui l'accompagnait.
- 2 45043 M. BILD : La troisième -- je vous
3 parle de celles dont je me souviens. J'ai peut-être
4 assisté à d'autres réunions, mais je ne m'en souviens
5 pas parce que je n'ai pas gardé de copie de cette
6 visite dans mes dossiers.
- 7 45044 Celle où il est indiqué « Réunion
8 avec Liu Huaqiu », j'y ai très certainement assisté
9 parce que lui et moi avons planifié cette réunion.
- 10 45045 M^e ROITENBERG : Lorsque vous dites
11 « lui et moi », vous désignez Liu Huaqiu?
- 12 45046 M. BILD : Liu, oui.
- 13 45047 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Il s'agit
14 de la réunion à 14 h 30?
- 15 45048 M. BILD : C'est bien la réunion à
16 14 h 30, Monsieur le Commissaire, oui.
- 17 45049 M^e ROITENBERG : Il y a eu une réunion
18 avec le ministre de l'Électricité à 15 h 45.
- 19 45050 M. BILD : M. Shi Dazheng, oui, que je
20 connais extrêmement bien parce que l'énergie électrique
21 était un sujet dont nous discutons régulièrement avec
22 les Chinois à cette époque.
- 23 45051 M^e ROITENBERG : Étiez-vous présent à
24 cette réunion?
- 25 45052 M. BILD : J'étais présent à cette

1 réunion.

2 45053 Et j'ai assisté au banquet, qui était
3 organisé par Zhu Ronji le soir même au Palais du
4 Peuple.

5 45054 M^e ROITENBERG : Très bien.

6 45055 Le jour suivant, il y a eu de
7 nombreux rendez-vous également. Nous sommes maintenant
8 le mercredi 6 octobre, si vous voulez bien vous rendre
9 à cette page.

10 45056 Étiez-vous présent à un des
11 rendez-vous de cette journée, Monsieur?

12 45057 M. BILD : Je ne me souviens pas avoir
13 été présent à la première réunion avec Zhang Wepu, que
14 je connais très bien également étant donné qu'il a été
15 ambassadeur de la Chine ici, à Ottawa.

16 45058 Je ne peux pas affirmer que je me
17 souviens avoir été présent à la réunion. Il est bien
18 possible que je n'y ai pas assisté.

19 45059 Je ne me souviens pas m'être rendu au
20 ministère de la Radio, du Cinéma et de la Télévision,
21 mais j'étais effectivement présent au déjeuner de
22 travail organisé par Rong Yiren au Capital Mansions.

23 45060 M^e ROITENBERG : Qui était prévu à
24 11 h 30.

25 45061 M. BILD : À 11 h 30.

- 1 45062 M^e ROITENBERG : Oui, Monsieur?
- 2 45063 M. BILD : Et j'étais également
3 présent au banquet le soir, organisé par le chef de la
4 délégation, dont je tairai le nom.
- 5 45064 M^e ROITENBERG : C'était à 18 h.
- 6 45065 M. BILD : C'était à 18 h.
- 7 45066 M^e ROITENBERG : Maintenant, si vous
8 voulez bien vous rendre à l'onglet 2 du recueil de
9 documents, où se trouve un itinéraire de voyage -- il
10 s'agit en réalité de votre itinéraire, mais il concerne
11 un voyage datant du 22 janvier, date à laquelle
12 M. Mulroney et un autre groupe d'entrepreneurs, dont
13 certains étaient les mêmes que ceux qui
14 l'accompagnaient en octobre, sont retournés en Chine.
- 15 45067 Est-ce exact, Monsieur?
- 16 45068 M. BILD : C'est exact.
- 17 45069 Je constate que leurs noms ont été
18 supprimés ici.
- 19 45070 M^e ROITENBERG : C'est exact, je ne
20 vous poserai pas de question à ce sujet.
- 21 45071 M. BILD : D'accord.
- 22 45072 M^e ROITENBERG : Il s'agit de vos
23 notes.
- 24 45073 M. BILD : Le samedi 22 janvier était
25 le second voyage de M. Mulroney.

- 1 45074 Il a dîné avec le ministre des
2 Chemins de fer et nombre de représentants d'importantes
3 entreprises canadiennes.
- 4 45075 Je suis désolé, c'était un déjeuner.
5 Il y avait un certain nombre de représentants
6 d'entreprises également.
- 7 45076 En réalité, je n'étais pas enchanté
8 de l'idée. Je m'en souviens bien parce que j'étais un
9 peu déçu de la réunion parce que le ministre des
10 Chemins de fer ne s'est pas présenté, et il a envoyé
11 son sous-ministre.
- 12 45077 M^e ROITENBERG : Maintenant, dans les
13 pages de l'onglet 2 portant sur le voyage de janvier,
14 il n'y a pas d'itinéraire officiel du voyage, il s'agit
15 de votre itinéraire.
- 16 45078 M. BILD : Il s'agit de mon itinéraire
17 personnel -- mon programme personnel pour la semaine.
- 18 45079 Je dois dire que j'ai également
19 supprimé certaines activités. Je ne vois pas quel
20 intérêt cela peut représenter pour vous, les randonnées
21 à bicyclette que mon épouse et moi avons faites jusqu'à
22 la Grande Muraille et autres activités du genre.
- 23 45080 M^e ROITENBERG : Je ne vois pas où est
24 le mal, Monsieur.
- 25 45081 À l'onglet 1 se trouvent également

1 des extraits de votre journal de janvier 1994.

2 45082 Est-ce exact?

3 45083 M. BILD : C'est exact.

4 45084 M^e ROITENBERG : Maintenant, vous avez

5 les notes, vous avez vos notes à l'onglet 2, mais vous

6 n'avez pas de notes personnelles semblables pour le

7 voyage d'octobre 1993.

8 45085 Y a-t-il une raison pourquoi vous

9 n'avez pas ces notes, ou savez-vous où elles se

10 trouvent?

11 45086 M. BILD : Si j'avais su que j'en

12 aurais besoin un jour, comme aujourd'hui, j'aurais

13 certainement pris des notes pendant toute la durée de

14 mon séjour là-bas.

15 45087 C'est en 1994, le 1^{er} janvier 1994,

16 qui, je le savais, serait ma dernière année à Pékin,

17 que j'ai décidé de tenir un journal quotidien et je

18 l'ai fait pour cette année-là seulement.

19 45088 Je ne crois pas que le fait que j'aie

20 mon programme hebdomadaire pour l'année entière soit

21 une décision délibérée de ma part, je l'ai tout

22 simplement conservé avec moi.

23 45089 Si j'avais gardé tous mes programmes

24 hebdomadaires de mes anciennes affectations, j'aurais

25 eu besoin d'un hangar pour les conserver. Ce sont donc

1 les seuls dont je dispose.

2 45090 M^e ROITENBERG : Si je peux vous
3 ramener à vos notes ou aux extraits de votre journal, à
4 l'onglet 1, ils nous en apprennent beaucoup, parce
5 qu'ils semblent relater les appels téléphoniques que
6 vous avez eus avec M. Mulroney -- et encore une fois,
7 M. Mulroney n'a jamais laissé entendre avoir pris part,
8 au cours du voyage de janvier 1994, à une affaire à
9 laquelle s'intéresse la Commission, mais les extraits
10 de votre journal sont riches en renseignements, dans la
11 mesure où ils reflètent vos appels téléphoniques avant
12 l'arrivée de M. Mulroney, le 10 et le 12 janvier.

13 45091 Est-ce exact?

14 45092 M. BILD : C'est exact.

15 45093 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :

16 Excusez-moi, avant d'aller plus loin; je suis certain
17 que tous ici présents ont sous les yeux les mêmes pages
18 que moi. Et je vois qu'aucune suppression n'a été
19 faite. Est-ce une source de préoccupation pour
20 quelqu'un?

21 45094 M^e PRATTE : Rien ne me vient à
22 l'esprit, Monsieur.

23 45095 LE COMMISSIONER OLIPHANT : Aucune
24 préoccupation, bien.

25 45096 Maître Vickery...

1 45097 M^e VICKERY : Non, nous n'avons aucune
2 préoccupation à ce sujet.

3 45098 M^e HOUSTON : Non, Monsieur. Merci.

4 45099 M^e AUGER : Non, Monsieur.

5 45100 LE COMMISSIONER OLIPHANT : Très bien,
6 je suis désolé, vous pouvez continuer,
7 maître Roitenberg.

8 45101 M^e ROITENBERG : Merci.

9 45102 M^e Corbeil faisait simplement
10 remarquer -- je crois que je l'ai mentionné, je ne sais
11 pas si M^{me} Chalifoux l'a entendu, mais j'ai demandé à ce
12 que ce soit inscrit comme prochaine pièce, ce recueil
13 de documents, pièce P-61.

14 45103 Vous l'avez noté?

15 45104 GREFFIÈRE : Oui.

16 45105 M^e ROITENBERG : Merci.

17 45106 Après les conversations téléphoniques
18 initiales, vous avez ensuite noté dans votre journal
19 les contacts avec M. Mulroney et son groupe pour les
20 jours où vous les avez vus.

21 45107 Est-ce exact?

22 45108 M. BILD : C'est exact.

23 45109 M^e ROITENBERG : Est-ce qu'il en a été
24 de même en ce qui concerne le voyage d'octobre; est-ce
25 que, comme vous l'avez mentionné plus tôt, vous avez eu

1 un contact téléphonique avant l'arrivée puis avez pris
2 en note les rencontres pour les jours où vous en avez
3 eu?

4 45110 M. BILD : C'était très semblable.

5 45111 Je me souviens que celui-ci tait plus
6 facile à certains égards, même si le groupe était plus
7 nombreux. J'imagine que cela tenait au fait que
8 M. Mulroney et les autres n'en étaient plus à leur
9 premier séjour en Chine.

10 45112 Celui-là était plus facile, mais le
11 voyage d'octobre -- il y a quelque chose qui m'est
12 resté à l'esprit, que je ne n'oublierai jamais. Ils
13 sont arrivés dans un avion privé, et l'ambassade a dû
14 s'occuper des formalités pour l'atterrissage à Pékin et
15 à Shanghai. Le jeune employé de l'ambassade qui devait
16 s'en charger n'a pas bien fait son travail, et deux
17 jours avant leur arrivée, je me suis rendu compte que
18 les autorisations requises n'avaient pas été obtenues.

19 45113 Vous pouvez imaginer qu'il y en a qui
20 ont pété les plombs à l'ambassade ce jour-là! Le pauvre
21 employé était convaincu de se faire renvoyer
22 sur-le-champ.

23 45114 Nous avons finalement obtenu les
24 autorisations, évidemment, et c'est pourquoi j'en garde
25 -- c'est un peu comme lorsqu'il y a une explosion, vous

- 1 vous souvenez des événements survenus avant et après.
- 2 45115 M^e ROITENBERG : Très bonne remarque.
- 3 Merci, Monsieur.
- 4 45116 Maintenant, au sujet des dates
- 5 auxquelles vous avez rencontré M. Mulroney et son
- 6 groupe, le 5 et le 6, vous souvenez-vous que
- 7 M. Mulroney vous ait dit vouloir aborder les questions
- 8 du maintien de la paix, de l'engagement des Nations
- 9 Unies, des véhicules blindés légers -- quelque chose du
- 10 genre, Monsieur?
- 11 45117 M. BILD : Rien, parce que, comme je
- 12 l'ai dit précédemment, cela aurait déclenché les
- 13 sonnettes d'alarme à l'ambassade.
- 14 45118 Si cette question avait été
- 15 soulevée -- il y avait à peine 45 Canadiens dans
- 16 l'ambassade, y compris le personnel de soutien. Si la
- 17 question avait été soulevée, j'aurais dû demander à ma
- 18 section politique d'assigner un agent au dossier, pour
- 19 plusieurs semaines, et nous aurions dû réorganiser
- 20 toutes les tâches.
- 21 45119 C'est quelque chose qu'aucun d'entre
- 22 nous n'aurait oublié.
- 23 45120 M^e ROITENBERG : M. Mulroney a témoigné
- 24 qu'il agissait, à l'époque, comme citoyen ou émissaire
- 25 d'entreprise privée, si vous voulez, et qu'il voulait,

1 pour des raisons personnelles, entamer une discussion
2 sur le sujet ou l'idée, et parler avec certaines
3 personnes du gouvernement chinois qu'il connaissait.

4 45121 Est-ce que cela aurait nécessité une
5 autorisation de l'ambassade, ou quelque chose de la
6 sorte?

7 45122 M. BILD : Non, il n'existe aucune
8 exigence à ce sujet. Je veux dire, il n'y a aucune
9 exigence juridique voulant qu'il obtienne notre
10 autorisation, mais cela aurait causé une immense
11 surprise parce que la question, quel que soit l'angle
12 sous laquelle vous l'envisagez, ventes ou pas ventes,
13 est essentiellement une question de gouvernement à
14 gouvernement. Les gouvernements concernés vont devoir
15 s'en mêler, aussi privé que cela puisse être, ou aussi
16 commercial que ce soit.

17

18 45123 Pour nous, à l'ambassade, et pour les
19 gens ici à Ottawa, cela aurait signifié une toute
20 nouvelle étape dans nos relations avec la Chine. Pour
21 nous, la Chine était encore *persona non grata* en tout
22 ce qui avait trait au monde militaire ou à l'équipement
23 militaire. Nous n'en parlions pas avec les Chinois.

24 45124 Oui, je suis allé leur parler. En
25 réalité, le jour suivant la fin de la visite, j'avais

1 rendez-vous au ministère chinois des Affaires
2 étrangères. C'est pourquoi je ne les ai pas accompagnés
3 à l'aéroport. J'avais un rendez-vous au Ministère pour
4 contester une des dernières expériences nucléaires
5 qu'ils préparaient.

6 45125 C'était notre politique. Nous avons
7 de fortes opinions sur le sujet. Nous n'allions pas
8 fermer les yeux sur les agissements des Chinois.

9 45126 Pour tout ce qui concernait la
10 collaboration militaire, de quelque façon que ce soit,
11 même dans le contexte des Nations Unies, il nous aurait
12 fallu commencer à envoyer des rapports à Ottawa, des
13 analyses comparatives avec le bureau ici, à Ottawa. Il
14 aurait fallu mettre au point une toute nouvelle
15 procédure.

16 45127 Rien de tout cela n'est arrivé.

17 45128 M^e ROITENBERG : Je peux comprendre
18 qu'une approche de gouvernement à gouvernement ait pu
19 déclencher les sonnettes d'alarme à l'ambassade, mais
20 ici, nous avons un citoyen qui vient pour une affaire
21 privée, simplement pour aborder une question. Pourquoi
22 est-ce que cela aurait dû nécessairement prendre
23 l'ampleur dont vous avez fait état?

24 45129 M. BILD : Lorsqu'un simple citoyen
25 est un ancien premier ministre, selon moi, il en

1 discuterait automatiquement avec le ministère des
2 Affaires étrangères, avec les Affaires étrangères ici,
3 afin de savoir comment aborder le sujet en Chine.

4 45130 Je veux dire, il y a un grand nombre
5 d'organismes en cause. Ça ne peut se faire par
6 l'entremise de une ou de deux personnes.

7 45131 Il faut une collaboration pleine et
8 entière avec un grand nombre d'organismes en Chine et
9 il lui aurait obtenu leur point de vue. Les gens qui
10 travaillent juste à côté lui auraient donné une foule
11 de conseils utiles sur la façon dont les Chinois
12 pouvaient réagir, et pas seulement parce que le sujet
13 concernait le militaire.

14 45132 À cette époque, les Chinois
15 commençaient à peine à établir des relations
16 multilatérales. Jusqu'en 1992 environ, les Chinois
17 n'ont jamais voulu s'engager dans ce genre de chose, et
18 ce n'est qu'en 1993 qu'ils ont participé à une
19 opération de maintien de la paix.

20 45133 Par conséquent, il était très --
21 quiconque aurait été extrêmement prudent à ce propos.

22 45134 Les Chinois auraient réagi
23 immédiatement en discutant avec nous à l'ambassade.

24 45135 M^e ROITENBERG : Comment savez-vous
25 cela?

1 45136 M. BILD : Bien, il y avait d'autres
2 exemples, comportant des enjeux moindres. Je ne me
3 lancerai pas là-dessus. C'était strictement commercial,
4 pas à un niveau international, mais il y a déjà eu des
5 entreprises canadiennes qui avaient l'habitude de nous
6 consulter au sujet de ce qu'elles faisaient en Chine,
7 et qui ont pris des initiatives indépendamment de nous.

8 45137 Généralement, nous apprenions la
9 nouvelle dans les deux semaines suivantes parce que les
10 Chinois ont autant de difficulté à traiter avec nous
11 que nous en avons à traiter avec eux.

12 45138 Pour eux, l'ambassade, l'ambassade du
13 Canada en Chine, est la principale source, la source
14 pouvant le plus utilement les renseigner sur les
15 questions de savoir : qui a eu l'idée, pourquoi, quel
16 est l'objectif final, qui seront les Canadiens qui
17 participeront, quelles sont les attentes.

18 45139 Ainsi, c'est ce que l'ambassade -
19 c'est ce que nous faisons. Nous expliquons ce qu'est le
20 Canada et quels sont nos objectifs en Chine.

21 45140 M^e ROITENBERG : Et si la prise de
22 contact n'avait rien à voir avec les intérêts du
23 Canada, mais qu'il s'agissait simplement d'intérêts
24 commerciaux et de recherche d'orientations, dans le
25 cadre de relations personnelles nouées au fil des ans,

1 est-ce que vous en auriez obligatoirement eu vent?

2 45141 M. BILD : Dans certains cas, non,
3 vous avez tout à fait raison. Si un Canadien vend des
4 gadgets pour une entreprise américaine, même s'il
5 s'agissait de quelque chose de nature délicate, nous ne
6 serions probablement pas contactés.

7 45142 Mais dans le cas présent, comme je
8 l'ai dit auparavant, il s'agit d'une initiative prise
9 par un ancien premier ministre du Canada, engagé dans
10 une certaine forme de collaboration dans le domaine
11 militaire, même si c'est lié aux Nations Unies. Vous
12 vous souvenez qu'au tout début, ce n'était pas lié aux
13 Nations Unies. On parlait de ventes, de ventes à des
14 fins locales et du maintien de la paix.

15 45143 M^e ROITENBERG : Mais nous parlons
16 maintenant du maintien de la paix par les Nations
17 Unies.

18 45144 M. BILD : D'accord. Mais l'idée est
19 que, même s'il ne s'agissait que de préliminaires, les
20 Chinois, tout comme nous, savent que cela va engager la
21 participation des gouvernements et ils auraient parlé -
22 mettons que l'équipement n'allait pas provenir d'une
23 source canadienne, qu'il était destiné aux
24 Nations Unies, que cela concernait les Nations Unies.
25 Ils savent que cela nous intéresse. Ils nous auraient

1 parlé parce qu'ils auraient voulu plus d'information.
2 45145 Plus vague -- en fait, il s'agit de
3 mon opinion, Monsieur le Commissaire, si je peux. Je
4 pense à voix haute.
5 45146 Mais j'aimerais dire que plus il y
6 aurait eu de flou, plus plus ils auraient eu des
7 questions.
8 45147 M^e ROITENBERG : Si je peux vous
9 ramener à l'onglet 3, à la réunion avec Liu Huaqiu,
10 le 5 octobre à 14 h 30.
11 45148 Vous étiez présent --
12 45149 M. BILD : Le 5 octobre, oui.
13 45150 M^e ROITENBERG : Le 5 octobre. Vous
14 nous avez dit, tout à l'heure --
15 45151 M. BILD : Oui.
16 45152 M^e ROITENBERG : -- Je crois que vous
17 vous étiez présent.
18 45153 M. BILD : C'est exact. Oui.
19 45154 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous
20 qu'il ait été question, pendant l'entretien, de
21 véhicules blindés légers, des Nations Unies ou du
22 maintien de la paix?
23 45155 M. BILD : Rien de tout cela.
24 45156 M^e ROITENBERG : Vous connaissez
25 Liu Huaqiu, Monsieur?

1 45157 M. BILD : Pardon?

2 45158 M^e ROITENBERG : Vous connaissez

3 Liu Huaqiu?

4 45159 M. BILD : Liu Huaqiu était la

5 personne avec qui j'avais le plus souvent de contacts

6 en Chine. Il a été sous-ministre des Affaires

7 étrangères responsable de l'Amérique du Nord. Juste les

8 États-Unis et le Canada.

9 45160 J'allais le voir au moins une fois

10 par semaine ou il m'appelait pour me demander de venir

11 le voir.

12 45161 Il n'était pas toujours facile de

13 traiter avec lui, mais nous étions de très, très bons

14 amis et nous nous connaissions bien. Par la suite, même

15 après mon départ à la retraite, quand il venait au

16 Canada, il me rendait visite.

17 45162 Non, nous discussions -- le groupe en

18 entier était là et nous discussions du déroulement de la

19 série de réunions, de la façon dont la délégation

20 serait reçue et qui les recevrait ainsi que des sujets

21 qui seraient abordées.

22 45163 M^e ROITENBERG : Est-il toujours

23 vivant, Monsieur?

24 45164 M. BILD : Oh, oui. Mais je crois

25 qu'il est à la retraite maintenant.

- 1 45165 M^e ROITENBERG : À 18 h 15, il y a eu
2 une réunion et un banquet, organisé par son Excellence
3 Zhu Ronji. Oui...?
- 4 45166 M. BILD : C'est exact. J'y étais.
- 5 45167 M^e ROITENBERG : Vous étiez présent?
- 6 45168 M. BILD : Oui, bien sûr.
- 7 45169 M^e ROITENBERG : Vous souvenez-vous
8 s'il y a eu lors de ce dîner une quelconque discussion
9 sur des questions relatives à l'ONU, au maintien de la
10 paix ou aux véhicules blindés légers?
- 11 45170 M. BILD : Non. Il ne faut pas que
12 vous vous imaginiez qu'un banquet chinois est une sorte
13 de dîner joyeux, comme nous en avons ici au Canada, où
14 les gens se côtoient, passent du bon temps et renouent
15 leurs amitiés ou relations.
- 16 45171 Les Chinois le pensent, mais en fait,
17 c'est beaucoup plus dans les formes chez eux.
- 18 45172 D'abord, le banquet a eu lieu dans le
19 Palais du peuple, mais vous savez, le Palais du peuple
20 peut accueillir 3 000 personnes pour dîner. Il n'a pas
21 eu lieu dans le Palais du peuple où le Congrès national
22 du peuple se réunit. Il a eu lieu dans l'une des plus
23 petites salles. Je ne crois pas qu'il y avait là plus
24 de 30 ou 40 personnes.
- 25 45173 Et je n'ai pas entendu toutes les

1 conversations, bien sûr que non. Mais je n'ai pas eu
2 connaissance d'une quelconque conversation importante,
3 sauf qu'à un moment donné, M. Mulroney a parlé
4 longuement des différentes nominations qu'il avait
5 faites au cours de sa carrière ici, à Ottawa. Mais cela
6 n'a rien à voir avec le sujet dont il est question ici.

7 45174 Je n'ai pas entendu tout ce qui s'est
8 dit. Si ma mémoire est bonne, M. Mulroney était assis à
9 la droite de Zhu Ronji. L'autre Canadien le plus
10 important de ce groupe était assis à sa gauche, et
11 j'étais assis tout près d'eux.

12 45175 Il y avait un interprète en arrière
13 de nous, derrière chacun de -- pas chacun de nous, mais
14 derrière chaque paire.

15 45176 M^e ROITENBERG : Et encore une fois
16 vous avez dit que vous n'avez pas tout entendu, mais de
17 ce que vous avez entendu, vous n'avez pas entendu de
18 conversation sur ces questions?

19 45177 M. BILD : Non.

20 45178 M^e ROITENBERG : L'une de ces deux
21 personnes, soit Zhu Ronji ou Liu Huaqiu -- est-ce
22 Liu Huaqiu?

23 45179 M. BILD : Liu Huaqiu.

24 45180 M^e ROITENBERG : Liu Huaqiu. L'une de
25 ces deux personnes a-t-elle participé à l'une des

1 réunions qui ont eu lieu en janvier 2004?

2 45181 M. BILD : Oui. Vous pouvez - si vous
3 allez à l'onglet 2 où mon -- un dîner a été offert par
4 Liu Huaqiu au Diaoyutai Guest House, qui est une
5 résidence d'invités que possède l'État chinois, et je
6 m'en souviens assez bien.

7 45182 Il y avait peut-être 20 ou
8 25 personnes à ce dîner.

9 45183 Il y avait -- Zhu Ronji ne les a pas
10 reçus à cette occasion, comme je vois, mais ils ont été
11 reçus par - non, je suis désolé.

12 45184 M^e ROITENBERG : Peut-être que si je
13 vous demandais d'aller à 16 h -- excusez-moi, 18 h
14 le 19 janvier, cela pourrait vous aider.

15 45185 M. BILD : 18 h, oui. C'était bon. Il
16 s'agissait d'un dîner donné par Liu Huaqiu.

17 45186 Mais ce que je ne vois pas dans mon
18 propre programme ici est une réunion avec Zhu Ronji,
19 alors que mon journal contient une entrée indiquant que
20 Zhu Ronji l'a accueilli très chaleureusement. Donc, il
21 doit y avoir eu une réunion qui, pour une raison
22 quelconque, n'a pas été notée dans mon programme.

23 45187 M^e ROITENBERG : Peut-être qu'elle a eu
24 lieu, mais ce n'était pas --

25 45188 M. BILD : Elle a eu lieu ou peut-être

1 été --

2 45189 M^e ROITENBERG : -- quelque chose que

3 M. --

4 45190 M. BILD : Peut-être que c'était une

5 chose spontanée qui n'a pas été consignée dans ce

6 programme.

7 45191 M^e ROITENBERG : Mais vous vous

8 souvenez d'un contact entre Zhu Ronji et Liu Huaqiu et

9 M. Mulroney?

10 45192 M. BILD : Définitivement.

11 45193 M^e ROITENBERG : Maintenant, si je

12 pouvais vous ramener un moment à ce dîner du 5 octobre,

13 vous souvenez-vous si une réunion a précédé le banquet

14 ce soir-là?

15 45194 M. BILD : Non. Oui -- eh bien, ces

16 banquets, les principaux invités, l'invité d'honneur,

17 les invités importants sont habituellement invités dans

18 une pièce séparée environ un quart d'heure à l'avance

19 pour bavarder, oui. Ils sont assis et parlent.

20 45195 De la façon dont j'en parle, cela

21 semble très détendu. Ce n'est vraiment pas aussi

22 détendu que la façon dont nous faisons les choses, où

23 nous resterions assis - ou peut-être debout avec nos

24 verres à la main bavardant de tout et de rien.

25 45196 Là, habituellement vous vous asseyez

1 en deux rangées autour -- en demi-cercle autour des
2 deux principaux hôtes, l'hôte et l'invité principal, et
3 vous pouvez en effet parler affaires. Mais si vous
4 parlez affaires, tout le monde entend.

5 45197 M^e ROITENBERG : Étiez-vous présent
6 lors de ce banquet?

7 45198 M. BILD : Oui, bien sûr. Bien sûr.

8 45199 M^e ROITENBERG : Merci beaucoup,
9 Monsieur. C'étaient mes questions pour vous. Je crois
10 que d'autres pourraient en avoir quelques-unes.

11 45200 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Mais avant
12 de passer à d'autres questions, s'il y a lieu, je veux
13 simplement un éclaircissement pour être certain de
14 comprendre une chose que vous avez dite.

15 45201 Vous ai-je bien entendu dire,
16 Monsieur Bild, que si M. Mulroney avait discuté de
17 questions de maintien de la paix avec les Chinois, vous
18 en auriez entendu parler par les Chinois quelque temps
19 après la discussion?

20 45202 M. BILD : Très probablement.

21 45203 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Très
22 probablement?

23 45204 M. BILD : Très probablement. Ce n'est
24 pas -- je ne peux pas dire que c'est une certitude
25 absolue puisqu'ils n'ont aucune obligation de le faire.

1 45205 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Non.

2 45206 M. BILD : Mais d'après l'expérience
3 que j'ai acquise, c'est ce qui se serait produit.

4 45207 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Et vous
5 n'avez rien entendu des Chinois --

6 45208 M. BILD : Absolument rien.

7 45209 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : -- à ce
8 sujet?

9 45210 M. BILD : Et de toute façon, même si
10 nous en prenons connaissance, je n'en prends pas
11 nécessairement connaissance, moi. L'ambassade en prend
12 connaissance.

13 45211 Mais si l'ambassade en avait pris
14 connaissance, je l'aurais su immédiatement, car, comme
15 je l'ai expliqué auparavant, cela nous aurait causé
16 toutes sortes de problèmes.

17 45212 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
18 Merci.

19 45213 Maître Pratte...?

20 45214 M^e PRATTE : Merci.

21 EXAMINATION: FRED BILD BY MR. PRATTE /
22 INTERROGATOIRE : FRED BILD PAR M^e PRATTE

23 45215 M^e PRATTE : Je m'appelle Guy Pratte.

24 45216 M. BILD : Bonjour.

25 45217 M^e PRATTE : Je représente M. Mulroney.

1 45218 Vous avez dit, je crois, que
2 M. Zhu Ronji a accueilli M. Mulroney assez
3 chaleureusement lors de la deuxième visite
4 en janvier 1994.

5 45219 M. BILD : Oui, en effet.

6 45220 M^e PRATTE : Ai-je bien compris?

7 45221 Ils avaient une bonne relation,
8 n'est-ce pas?

9 45222 M. BILD : Je crois, oui, en effet.
10 M. Mulroney était très heureux de voir M. -- je suis
11 désolé, M. Zhu Ronji était très heureux de voir
12 M. Mulroney.

13 45223 M^e PRATTE : Ils se sont rencontrés
14 avant ces voyages en 1993 et 1994.

15 45224 M. BILD : Ils s'étaient rencontrés en
16 1993, lors de la visite d'octobre 1993, oui.

17 45225 M^e PRATTE : Ils ne s'étaient jamais
18 rencontrés auparavant?

19 45226 M. BILD : Je ne sais pas. J'ai
20 entendu M. Mulroney dire dans son témoignage qu'il
21 l'avait rencontré ici et c'est -- je n'ai aucune raison
22 d'en douter. C'est au moment où M. Zhu Ronji venait
23 d'être nommé vice-premier ministre.

24 45227 Et je semble vouloir m'attribuer le
25 mérite de tout ce dont M. Mulroney s'attribuait le

1 mérite, mais je dois souligner que cette réunion, cette
2 visite, a été organisée par l'ambassade pour
3 M. Zhu Ronji. Il s'agissait vraiment d'un précédent
4 parce que jusqu'à cette période, jusqu'à ce moment en
5 1992 où Zhu Ronji s'est rendu au Canada, la Chine
6 n'était pas dans nos bonnes grâces. Il n'y avait pas de
7 réunions aux échelons supérieurs.

8 45228 M^e PRATTE : Si je comprends bien, du
9 moins selon vos observations, Monsieur, M. Mulroney et
10 M. Zhu Ronji semblaient avoir une bonne relation?

11 45229 M. BILD : Oui, surtout, comme j'en
12 fais état dans mon agenda, par contraste à l'accueil
13 qu'il a reçu de Li Peng, alors premier ministre, qui,
14 j'estime, était très froid.

15 45230 M^e PRATTE : Maintenant, vous avez dit
16 que vous n'avez pas tout entendu ce qui a pu se dire,
17 et je vous en remercie, Monsieur.

18 45231 S'il y avait eu une conversation, une
19 brève conversation entre M. Mulroney et Zhu Ronji, par
20 exemple, à un niveau conceptuel, possiblement sur le
21 maintien de la paix et l'ONU et son rôle dans la
22 normalisation, et que M. Mulroney avait dit à
23 Zhu Ronji, eh bien, écoutez, j'en suis vraiment à
24 l'état embryonnaire à ce sujet, rien ne peut se
25 produire avant quelque temps, j'agis au nom d'un client

1 privé donc j'aimerais que vous n'en parliez pas pour le
2 moment, existe-t-il une règle qui aurait obligé
3 Zhu Ronji à informer qui que ce soit?

4 45232 M. BILD : Non, mais -- non, il
5 n'existe aucune règle, bien sûr -- mais oui, en fait,
6 j'aimerais modifier cela.

7 45233 Il n'existe aucune règle, d'après
8 nous. Mais en fait, si quelque chose de cette nature
9 était communiqué à M. Zhu Ronji, membre de longue date
10 du Parti, formé, dans la tradition du Parti communiste
11 chinois, à noter toutes les affaires qu'il faisait, peu
12 importe à quel point -- peu importe le caractère
13 théorique de l'approche, il en prenait note, ou un
14 membre de son personnel en prenait note quelque part,
15 et cela aurait été soulevé à un certain niveau de la
16 hiérarchie en Chine.

17 45234 Il n'existe aucune règle voulant
18 qu'ils doivent nous en parler, c'est certain.

19 45235 M^e PRATTE : Et si M. Mulroney lui a
20 demandé de ne pas en parler, voulez-vous laisser
21 entendre qu'il aurait pu ne pas respecter cette
22 demande?

23 45236 M. BILD : Il n'y a rien de privé
24 lorsque vous parlez à un vice-premier ministre.

25 45237 M^e PRATTE : Êtes-vous en train de dire

1 que tout ce dont ils discutent est rendu public,
2 Monsieur?

3 45238 M. BILD : S'il s'agit d'une question
4 qui sera -- surtout que cela devait toucher -- à tout
5 le moins cela touchera l'économie chinoise ou les
6 relations de la Chine avec l'ONU. Il ne s'agit pas
7 d'une affaire privée. À tout le moins.

8 45239 M^e PRATTE : Merci, Monsieur.

9 45240 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :
10 Maître Houston...?

11 45241 M^e HOUSTON : Aucune question. Merci,
12 Monsieur le Commissaire.

13 45242 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :
14 Maître Auger...?

15 EXAMINATION: FRED BILD BY MR. AUGER /
16 INTERROGATOIRE : FRED BILD PAR M^e AUGER

17 45243 M^e AUGER : Bonjour, monsieur. Je
18 m'appelle Richard Auger et je représente M. Schreiber.
19 Je n'ai que quelques petites questions.

20 45244 Pourriez-vous aller à l'onglet 4, je
21 vous prie?

22 45245 M. BILD : Onglet 4?

23 45246 M^e AUGER : Oui, de la pièce P-61
24 devant vous.

25 45247 M. BILD : Page...?

1 45248 M^e AUGER : On vient de me demander de
2 parler plus fort.

3 45249 Pourriez-vous aller à la page 451, je
4 vous prie?

5 45250 M. BILD : Oui.

6 45251 M^e AUGER : Ce document du *Globe and*
7 *Mail* vous est-il familier?

8 45252 M. BILD : Oui, il l'est.

9 45253 M^e AUGER : Vous avez été cité dans le
10 *Globe and Mail*?

11 45254 M. BILD : Oui, c'est vrai.

12 45255 M^e AUGER : C'est daté
13 du 11 février 2008.

14 45256 M. BILD : C'est exact.

15 45257 M^e AUGER : Au milieu de la page, on
16 vous cite :

17 « "J'en aurais eu vent", a dit
18 M. Bild, expliquant qu'un ancien
19 dirigeant canadien aurait su
20 qu'il fallait consulter
21 l'ambassade et le ministère des
22 Affaires étrangères concernant
23 une potentielle exportation
24 aussi sensible qu'un véhicule
25 militaire. » [Traduction du

1 du texte lu]

2 45269 M. BILD : C'est exact.

3 45270 M^e AUGER :

4 « "Et si c'était pour le

5 maintien de la paix, raison de

6 plus pour lui d'en discuter avec

7 nous, car nous aurions élaboré

8 des approches pour lui. Nous

9 aurions eu des réunions, nous

10 aurions organisé des réunions

11 pour lui avec les secteurs du

12 gouvernement qui traitent des

13 contributions de la Chine aux

14 efforts de l'ONU.", a-t-il

15 dit. » [Traduction du texte lu]

16 45271 Ai-je lu correctement?

17 45272 M. BILD : Correctement.

18 45273 M^e AUGER : Et on vous a correctement

19 cité dans cet article du *Globe and Mail*?

20 45274 M. BILD : Absolument.

21 45275 M^e AUGER : Et est-ce un point de vue

22 que vous maintenez toujours?

23 45276 M. BILD : Certainement. Certainement.

24 45277 M^e AUGER : Il y a une autre citation,

25 au paragraphe suivant, Monsieur :

1 « "Je ne vois pas pourquoi il ne
2 serait pas venu nous voir, à
3 vrai dire, pourquoi il ne serait
4 même pas venu nous voir en
5 premier. Parce que, vous savez,
6 ce sont là des sujets hautement
7 politiques. Vous n'allez pas les
8 colporter par l'intermédiaire
9 d'un commis de dépanneur." »
10 [Traduction du texte lu]

11 45278 L'ai-je lu correctement?

12 45279 M. BILD : Je ne suis pas certain de
13 « commis de dépanneur », mais l'idée est là.

14 45280 M^e AUGER : Et avez-vous ce matin
15 expliqué les raisons de votre maintien de ce point de
16 vue auprès du commissaire?

17 45281 M. BILD : Je crois que oui. Je crois
18 que j'ai tenté d'être clair en disant que le sujet
19 aurait créé un précédent dans nos relations avec la
20 Chine, une nouvelle attitude de la part des Chinois
21 vis-à-vis du maintien de la paix de l'ONU, et donc,
22 cela aurait fait des vagues et nous en aurions entendu
23 parler et il aurait dû venir en parler -- il aurait dû,
24 en premier lieu, en parler aux Affaires étrangères, à

1 la porte à côté, et ensuite il aurait dû nous en parler
2 à l'ambassade.

3 45282 C'est la façon normale de faire les
4 choses, qu'il s'agisse de personnes privées ou de
5 représentants du gouvernement.

6 45283 M^e AUGER : Je vous demanderais,
7 Monsieur, d'aller au bas de la page, à partir du bas,
8 au deuxième paragraphe à partir du bas, il y a une
9 autre citation :

10 « "En tant que premier ministre
11 récemment retraité ayant imposé
12 des sanctions à la Chine, je ne
13 m'imagine pas... aller en Chine,
14 présenter des arguments pour
15 contrevénir à ces mêmes
16 sanctions qui sont toujours en
17 vigueur. Je ne peux pas
18 l'imaginer.", a dit M. Bild »

19 [Traduction du texte lu]

20 45284 Votre citation est-elle exacte?

21 45285 M. BILD : La citation est exacte, et
22 vous devez vous rappeler qu'à ce moment-là, il était
23 question de ventes, y compris de ventes d'équipement à
24 la Chine à des fins chinoises, pas seulement aux fins
25 de l'ONU.

1 45286 M^e AUGER : En ce qui concerne ce que
2 vous soutenez dans la citation que je viens de vous
3 lire, avez-vous fait part au commissaire aujourd'hui de
4 vos raisons pour ce point de vue?

5 45287 M. BILD : Je crois.

6 45288 M^e AUGER : Pouvez-vous offrir d'autres
7 raisons au commissaire quant à ce point de vue?

8 45289 M. BILD : Non, je n'en vois aucune.

9 45290 M^e AUGER : Merci, Monsieur. Ce sont
10 mes questions.

11 45291 Merci, Monsieur le Commissaire.

12 45292 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :
13 Maître Vickery, je vous ai gardé pour la fin, pensant
14 que vous pourriez représenter M. Bild. Je ne suis pas
15 certain que ce soit le cas.

16 45293 M^e VICKERY : Oui, nous le
17 représentons.

18 45294 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
19 Avez-vous des questions?

20 45295 M^e VICKERY : Et je n'ai aucune
21 question, non.

22 45296 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Aucune
23 question.

24 45297 Nouvel interrogatoire,
25 Monsieur Roitenberg?

1 45298 M^e ROITENBERG : Non, Monsieur le
2 Commissaire, merci.

3 45299 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Y a-t-il
4 une raison de ne pas donner congé à M. Bild?

5 45300 M^e ROITENBERG : Aucune.

6 45301 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :
7 Monsieur Bild, merci beaucoup, Monsieur, d'être venu.
8 Votre aide est appréciée.

9 45302 J'ai également apprécié vos
10 anecdotes. Vous avez eu une vie très intéressante et
11 donné de nombreuses années de service pour le Canada et
12 les Canadiens. Je vous en remercie.

13 45303 M. BILD : Merci. Cela a été un
14 honneur et un privilège pour moi, Monsieur le
15 Commissaire.

16 45304 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Bon
17 après-midi, Monsieur.

18 45305 M. BILD : Bon après-midi.

19 45306 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :
20 Maître Wolson...?

21 45307 M^e WOLSON : Monsieur le Commissaire,
22 cela conclut notre présentation des preuves pour
23 aujourd'hui. Nous avons presque terminé la présentation
24 des preuves sur la partie 1, mais nous réservons le 3
25 juin.

1 45308 À ce moment-là, aussi, nous avons un
2 certain nombre de pièces qui ont été cotées pour
3 identification. J'ai demandé à tous les avocats
4 d'examiner ces pièces parce que je proposerais de les
5 présenter dans l'affaire, mais nous pouvons remettre
6 cela au 3 juin lorsque tous les avocats auront eu
7 l'occasion d'étudier la question.

8 45309 Nous communiquerons également avec
9 l'avocat d'un témoin dont le document pourrait
10 constituer une pièce pour identification seulement
11 avant que nous en traitions aussi.

12 45310 Donc, cela étant dit, nous avons deux
13 dates devant vous : le 3 juin, et j'en ai parlé plus
14 tôt, et ensuite les arguments des parties.

15 45311 Comme vous le savez, l'avocat de la
16 Commission n'argumente pas. Donc, les dates sont
17 réservées, je crois les 11 et 12 juin pour les
18 plaidoyers des avocats -- M^e Roitenberg me dit les 10
19 et 11, 10 et 11 juin.

20 45312 Peut-être que le 3 je ferai une autre
21 déclaration que je veux faire, mais je crois que je
22 devrais la faire lors de la conclusion de la preuve.

23 45313 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.

24 45314 Est-ce qu'un avocat aimerait dire
25 quelque chose avant que nous terminions pour

1 aujourd'hui?

2 45315 Maître Vickery...?

3 45316 M^e VICKERY : Merci, Monsieur le

4 Commissaire.

5 45317 Je voulais seulement vous rappeler

6 que je dois être devant un autre tribunal le 3.

7 45318 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Oui.

8 45319 M^e VICKERY : M^e Landry et les autres

9 seront ici.

10 45320 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.

11 45321 M^e VICKERY : Dans certaines

12 circonstances, nous pourrions être forcés de demander

13 un ajournement à une date ultérieure si nous estimons

14 que des questions soulevées nécessitent ma présence. Je

15 voulais seulement le souligner.

16 45322 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Je

17 comprends ce que vous dites, et je vous en remercie,

18 Monsieur.

19 45323 M^e VICKERY : Merci.

20 45324 LE COMMISSAIRE OLIPHANT :

21 Maître Pratte, aimeriez-vous dire quelque chose avant

22 que nous terminions pour la journée?

23 45325 M^e PRATTE : Non.

24 45326 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Maître

25 Houston, aimeriez-vous dire quelque chose avant de vous

1 rendre sur le terrain de golf?

2 45327 M^e HOUSTON : Non, Monsieur le
3 Commissaire, merci.

4 45328 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : D'accord.
5 45329 Maître Auger...?

6 45330 M^e AUGER : Non, Monsieur le
7 Commissaire, merci.

8 45331 LE COMMISSAIRE OLIPHANT : Très bien.
9 45332 Nous nous arrêterons donc pour
10 aujourd'hui. Cette journée devait permettre de
11 présenter les preuves, et je suis très heureux que ce
12 soit fait. Je n'en dirai donc pas plus.

13 45333 Je vous verrai tous ici le 3 juin, à
14 9 h 30, sauf M^e Vickery qui pourrait se trouver
15 ailleurs.

16 45334 Bon après-midi.

17 --- Whereupon the hearing adjourned at 12:12 p.m.,
18 to resume on Wednesday, June 3, 2009 at 9:30 a.m. /
19 L'audience est ajournée à 12 h 12, pour reprendre
20 le mercredi 3 juin 2009 à 09 h 30
21
22
23
24
25

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

We hereby certify that we have accurately
transcribed the foregoing to the best of
our skills and abilities.

Nous certifions que ce qui précède est une
transcription exacte et précise au meilleur
de nos connaissances et de nos compétences.

Lynda Johansson Jean Desaulniers

1 Fiona Potvin Sue Villeneuve
2
3
4
5 _____
6 Monique Mahoney